

INTRODUCTION GENERALE.

La RCA, qui s'étend sur 623.000km², a connu une histoire marquée par de nombreux coups d'Etat qui ont fragilisé économiquement ce pays tout en inscrivant cette ancienne colonie française, dans un cycle d'insécurité particulièrement préoccupant pour ses 3.9 millions d'habitants¹, classés parmi les plus pauvres du monde.

La RCA partage près de 4000km de frontières avec les pays voisins comme le Congo Brazzaville, la République Démocratique du Congo, le Soudan et le Tchad dont l'une des caractéristiques est une instabilité sociopolitique, à la seule exception de la République du Cameroun. La RCA subit le contre coup de cette instabilité sous régionale avec comme conséquences : infiltration de groupes armés ; grande circulation des armes légères. De même, le pays s'est illustré, au cours de la dernière décennie, par une spirale de crises politiques dont la dernière, d'Octobre 2002 à mars 2003, se solde par le putsch du 15 mars 2003. La période de transition qui suit conduit à l'élection à la présidence de la République du Général Bozizé en mai 2005. Il devient alors impératif d'aller aux origines de cette instabilité.

Le retour à la stabilité donne l'occasion au pouvoir en place de résoudre la crise centrafricaine en mettant en place des mesures susceptibles, non seulement de garantir la paix et la sécurité, mais surtout susceptibles de permettre la reconstruction et le développement du pays car, « *il ne faut pas attendre que le processus de paix ait aboutit pour entreprendre l'action de remise en état, reconstruction et relèvement. Les opérations de secours doivent être conçues comme une étape préliminaire au développement, et être réalisées de façon à ne pas compromettre le progrès, mais au contraire à servir de tremplin²* ».

La reconstruction du pays devrait privilégier la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, qui sont au début et à la fin de tout processus véritable de développement.

Parmi ces besoins, le Programme des Nations Unies pour le Développement –PNUD –recense l'alimentation, les soins de santé et l'éducation, considérés comme étant les indices de développement humain et les indicateurs pour une analyse de la pauvreté. En d'autres termes, la lutte contre la pauvreté peut aider à une consolidation de la paix en République Centrafricaine, entendue comme « l'ensemble des décisions prises à la fin d'un conflit pour affermir la paix et prévenir une reprise des hostilités ».

Dans cette perspective, l'expérience montre que la consolidation de la paix exige beaucoup plus que des décisions purement diplomatiques ou militaires. Par contre, un effort

¹ Recensement général de la population et de l'habitat, Décembre 2003.

² Secrétaire Général des Nations Unies, Agenda pour la Paix, 1998

cohérent de consolidation de la paix est nécessaire pour éliminer les multiples causes d'un conflit ou d'un risque de conflit. Il s'agit de déterminer l'ampleur des besoins et les moyens de les satisfaire à court, moyen et long terme en fonction de la nature du conflit et de ses causes profondes. Il s'agit également de s'attaquer en priorité aux questions liées à la réconciliation nationale, aux droits de l'homme, à la représentativité du régime politique afin de garantir l'unité nationale ; le renforcement des institutions démocratiques, le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, la formation d'une armée républicaine, la réinsertion des ex-combattants, la résorption de la masse des armes de petit calibre en circulation.

Cet effort de reconstruction nécessite la mobilisation des ressources nationales et internationales dans une synergie qui implique à la fois des acteurs nationaux et internationaux. Parmi ces derniers, nous avons choisi de nous interroger sur l' « **Implication du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en période post-conflit : le cas de la RCA** ».

Les multiples conflits qui ont émaillé l'histoire de la RCA ont aggravé la crise humanitaire, terni son image internationale et rendu peu attrayant le pays pour les investisseurs étrangers, voire pour ses partenaires extérieurs. Bien plus, le pays est devenu un havre pour des hors-la-loi et autres bandes armées de tout poil.

La construction de la paix en RCA implique avant tout une sécurisation des populations. Dans une perspective de contribution au processus de consolidation de la paix, les actions du PNUD visent à instaurer une stabilité sociopolitique, un environnement favorable au développement.

La mission générale du PNUD, institution spécialisée des Nations Unies chargée d'accompagner et de soutenir les efforts de développement des pays en développement, nous a paru intéressante à vérifier dans le cadre d'un pays comme la RCA où se pose avec acuité la question de la reconstruction post- conflit.

La dialectique de la guerre et de la paix anime aujourd'hui bien des sociétés africaines, dont singulièrement la République Centrafricaine. Si le conflit participe de la dynamique même des sociétés, sa gestion interpelle tout particulièrement les différents acteurs, qu'il s'agisse des Etats, des populations qui en sont les principales victimes, que des intervenants extérieurs que peuvent être, soit des Etats ou les organisations internationales.

En effet, on peut même dire que la nature des conflits africains ne manque pas d'avoir des conséquences sur leurs modes de règlement. Par ailleurs, les situations de conflit perturbent l'équilibre social, économique et politique de la société.

La gestion post-conflit revêt alors une importance fondamentale en ce sens, qu'elle appelle la mise en place, par les parties prenantes, d'un ensemble de mesures, administratives, politiques, économiques et diplomatiques en vue de la pérennisation de l'ordre antérieur au conflit. En d'autres termes, la gestion post-conflit permet de panser progressivement mais définitivement, les plaies béantes laissées dans les chairs et dans les cœurs de ceux et de celles qui ont été déchirés par le conflit. Le « pansement des plaies de la chair » implique la mise en place de nouvelles structures, politiques, économiques et juridiques qui prennent en compte les préoccupations profondes et prioritaires des différentes composantes de la société dorénavant appelées à cheminer ensemble.

Dans le cas de la RCA, minée par des conflits qui renvoient à la gestion du pouvoir politique, la gestion post-conflit revêt une importance fondamentale. Le PNUD devient alors un partenaire important dans la promotion d'une paix durable et le développement d'un pays en mal de gouvernance politique et économique.

Quelle est la nature exacte de cette implication ? Quels en sont les résultats concrets ? Voilà les questionnements qui sous-tendent cette étude. Elle a pour cadre les cinq zones de la RCA touchées par les guerres. Il s'agit des Préfectures de l'Ouham ; de l'Ouham Pendé ; de la Kemo ; de la Nana-Grebizi et la commune de Bangui.

L'étude est structurée autour de deux grandes parties :

Les contributions mises en œuvre par le PNUD dans le processus de consolidation de la paix en période post-conflit en République Centrafricaine (Première partie) ; **L'analyse de l'impact de l'implication du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en période post-conflit en RCA et les défis majeurs à relever** (Deuxième partie), En guise de conclusion, nous faisons quelques recommandations sur le triple plan sécuritaire, politique et économique.

CHAPITRE PRELIMINAIRE :
APERÇU HISTORIQUE DES CRISES SOCIO POLITICO-MILITAIRES DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La République centrafricaine a été marquée par une série de turbulences politico-militaires lesquels ont fortement perturbé la paix civile et la sécurité intérieure. Ainsi, ces crises quasi- permanentes liées ou accompagnées de crises économiques et financières jalonnent son histoire depuis l'indépendance. Dans le développement de ce chapitre, nous allons essayer de présenter une aperçue historique des crises socio politico-militaire en RCA.

Barthélemy Boganda après avoir déposé la soutane, est élu député. Pendant de longues années, il mène la lutte pour l'émancipation de ses concitoyens au sein de son parti, le Mouvement de l'Evolution Sociale en Afrique Noire (MESAN) crée en 1949. Il combat le colonialisme et dénonce les nombreuses exactions commises durant cette période. Barthélemy Boganda fonde la République Centrafricaine (Ex-Oubangui Chari) le 1^{er} Décembre 1958. Il compose lui-même l'hymne national « la Renaissance » et choisit son emblème et sa devise « Unité, Dignité, Travail. Il meurt dans accident d'avion le 29 Mars 1959.

Après sa mort, Abel Goumba alors vice président de la République assure l'intérim du pouvoir. Dacko cousin Germain de Boganda, est Ministre de l'intérieur. Ce dernier est élu président de la République quelques semaines avant la proclamation de l'indépendance, le 13 Août 1960. Abel Goumba conteste les conditions d'organisation de ces élections et crée son parti politique, le Mouvement d'Evolution Démocratique en Afrique centrale (MEDAC). La cohabitation entre Abel Goumba et Dacko est difficile. Le premier est contraint à l'exile en 1962.

Le successeur de Barthélemy Boganda sollicite l'aide de la République Populaire de Chine et d'Israël pour financer le programme qu'il tente de mettre en œuvre. Les partenaires européens n'apprécient guère cette démarche et tarde à lui porter l'aide dont le pays a besoin. Le nouveau régime est confronté à de sérieuses difficultés intérieures. Ainsi, dans la nuit du 24 au 25 Saint Sylvestre 1965, le Colonel Jean Bedel Bokassa alors chef d'état-major des Forces Armées, organise un coup d'Etat et prend le pouvoir. Ex officier de l'armée Française Jean Bedel Bokassa dirige le pays pendant quatorze ans. Son régime est marqué par une dictature militaire féroce. Président à vie puis Maréchal, Jean Bedel Bokassa s'autoproclame Empereur de Centrafrique en 1977. En janvier et avril 1979, une grève des écoliers et étudiants est sauvagement réprimée. Cette manifestation emportera ce régime ubuesque, avec l'opération Barracuda du 20 septembre 1979. Ainsi prend fin le régime de Bokassa caractérisé par le culte de la personnalité avec l'avènement de David Dacko pour une seconde fois. Ce dernier abolit l'empire et restaure la République. Dacko II organise les élections en mars 1981 et qui l'emporte (50,23%). Mais son challenger Ange Felix Patasse conteste les résultats et prend le chemin de l'exil. Son parti politique MLPC organise des manifestations violentes. En même temps, le pays traverse une grave crise de trésorerie. La Centrafrique est au bord de la guerre civile. La paix et l'unité nationale sont gravement menacées. C'est donc dans ces conditions que le Général André Kolingba alors chef d'Etat-Major arrive au pouvoir le 1^{er} septembre 1981. Au lendemain de son accession au pouvoir, la constitution est suspendue, les syndicats et les partis politiques sont dissous. Le nouveau président promet de se retirer dans moins

d'un an, une fois l'autorité de l'Etat rétablie. Ayant pris goût aux délices du pouvoir, André Kolingba s'accroche.

En douze années, le régime centrafricain, après avoir ramené la paix dans le pays, bascule dans la gestion patrimoniale, et clanique. La corruption gagne tous les rouages de l'administration ainsi ceux des institutions publiques et parapubliques. C'est dans ce contexte que le général François Bozizé, ministre en charge de l'information tente un coup d'Etat le 03 mars 1982. Il échoue et part en exil au Bénin. A l'orée des années 1990 sous les coups de boutoir des syndicats à peine réhabilités, le régime commence à s'affaiblir. La société civile militante qui vient d'émerger monte au créneau pour réclamer la restauration de la démocratie et la convocation d'une conférence nationale souveraine. André Kolignba s'y oppose. Mais sous la pression du discours de la Baule et la radicalisation des mouvements internes, ce dernier est obligé de quitter le pouvoir en 1993 à la suite d'une élection démocratique gagnée par Ange Félix Patassé.

Le nouveau régime entreprend des mesures de redressement économique, qui ont réussi alors à impulser une relance robuste de l'économie qui enregistrait des taux de croissance de 7,4 % en 1994 et de 11,5 % en 1995 permettant à l'état de reprendre le paiement des salaires de la fonction publique et de la dette extérieure. Mais la relance fut de courte. Dès 1995, les arriérés de salaire et de la dette extérieure recommençaient à s'accumuler, forçant le gouvernement centrafricain à se tourner encore une fois vers les Institutions de Breton Woods. C'est à la veille de la conclusion d'accords avec les Institutions de Breton woods que l'armée centrafricaine s'est soulevée en mutineries successives, d'abord pour revendiquer le paiement des salaires, en avril 1996, ensuite pour revendiquer une amnistie générale pour les mutins, un mois plus tard. Cette crise qui a déprimé davantage l'économie qui est restée fragilisée, malgré la relance de 1994-1995. Et elle a aussi sérieusement aggravé la pauvreté.

Cependant, le 28 mai 1996, les parties en conflit ont conclu une trêve et lancé des négociations qui ont débouché rapidement sur l'acceptation des revendications des mutins, notamment la promulgation d'une loi d'amnistie, l'organisation des Etats Généraux de la Défense Nationale, et l'ouverture de pourparler avec les parties politiques d'opposition. Un protocole d'accord politique fut adopté prévoyant la nomination d'un Premier Ministre issu de la société civile, la formation d'un Gouvernement d'Unité Nationale et l'élaboration d'un Programme Minimum Commun.

Mais, malgré cette avancée avec des médiations internationales (MISAB, MINURCA et BONUCA) menées pour tenter de ramener la paix et la réconciliation nationale reste vaines. C'est dans ce climat que l'ancien président André Kolingba tenta un coup de force le

28 mai 2001. Il échoue et prend le chemin de l'exil en Ouganda. Une crise sociopolitique et militaire s'installe. Un climat de méfiance entre le président Patassé et son chef d'Etat-major le Général François Bozizé surgit. Le premier ordonne l'arrestation du second. Ce dernier résiste et prend le maquis. Le 15 mars 2003 entre dans la capitale et prend le pouvoir.

Nous pouvons dire que la République centrafricaine, depuis son indépendance a connu une profonde instabilité politique laquelle a fortement perturbé la paix civile et la sécurité intérieure. Ainsi, ces crises quasi-permanentes liées ou accompagnées de crises économiques et financières jalonnent son histoire depuis l'indépendance.

La République centrafricaine a connu huit (8) crises politico-militaires entre 1960 et 1982, dont un soulèvement militaire en 1963, trois coups d'état militaires, (1966, 1979, 1981), et quatre tentatives de coup d'état, (1969, 1973, 1976, 1982). Au chapitre des crises économiques et financières, la plus récente, 1990-1993, a vu les finances de l'Etat se dégrader au point que le paiement des salaires de la fonction publique a été suspendu. Les arriérés de salaire s'élevaient à 12 mois en fin 1993 et pour le moment s'élèvent à 42 mois en fin 2007.

Depuis 2004, les groupes armés sévissent dans le nord du pays et on compte plus de 30.000 réfugiés centrafricains réfugiés dans les pays voisins (Tchad et Cameroun), et beaucoup de déplacés internes.

Ainsi, parmi ces groupes, les deux sont très actifs dans cette région de la RCA. Il s'agit d'une part de l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) dirigé par Abakar Sabone et Michel Djotodra. Ce groupe rebelle qui opère principalement dans le Nord-Est est en fait une alliance de trois groupes rebelles distincts : le Mouvement de Libération Centrafricain pour la justice (MLCJ) de Michel Djotodra et le Front Démocratique Centrafricain (FDC) de Justin Hassan. D'autre part, il y a l'Alliance Patriotique pour la Restauration de la République et de la Démocratie (APRD) qui est un groupe très actif dans le Nord-Ouest. Ce groupe est dirigé par Larmassoum, et associe des éléments de l'ex-garde présidentielle de l'ancien président Ange Félix Patassé à groupes d'autodéfense locaux en quête de sécurité pour leur communauté.

Il est à relever qu'à côté de ces groupes rebelles, il y a l'implication extérieure dans ce conflit centrafricain. Le rôle du Tchad dans ce conflit est complexe. Car, si les tchadiens (ex-libérateurs³) sont du côté des rebelles, les groupes de rebelles tchadiens mènent aussi des incursions transfrontalières, pillant les villages et commettent des viols. En dehors du Tchad,

³ Les ex-libérateurs sont des tchadiens qui ont aidé le général Bozize à prendre le pouvoir le 15 mars 2003 suite à un accord conclu entre les deux parties. Ces éléments estiment que le président Bozize n'a pas respecté les termes du contrat et utilisent la rébellion comme une revanche ou comme mode d'expression pour revendiquer ce qui leur revient de droit.

les éléments de l'armée Sud africaine font partie de la garde présidentielle du Président Bozizé par le biais des rapports bilatéraux qui lient les deux Etats. De l'autre côté la France est toujours présente dans ce pays sous la couverture des accords de coopération qu'elle a signée en 1960 avec ses anciennes colonies. A part ces acteurs qu'on vient de citer, les multiples Opérations de Maintien de la paix déployées dès le début de la crise en RCA ont contribué à diversifier les acteurs au conflit. Aujourd'hui les soldats de la Force Multinationale de la CEMAC sont présents sur le territoire centrafricain. Le déploiement de la Force de l'Union Européenne (EUFOR) et de la Mission des Nation Unie en Centrafrique et au Tchad (MINURCAT) va contribuer à intensifier la présence des forces étrangères dans ce conflit.

Comme on peut le constater sur des analyses faites de ces crises, il ressort qu'elles ont leur origine dans le délabrement progressif du capital social, le déficit de gouvernance en matière de gestion des finances publiques, des défaillances dans le système judiciaire, l'accroissement de l'extrême pauvreté et la précarité des populations. Ces conflits entraînent par conséquent, la fragilisation progressive des institutions étatiques, la destruction des structures politiques, économiques, sociale et culturelles, et enfoncent davantage le pays dans un désespoir. Ainsi, ce désespoir peut être récupéré par les assoiffés du pouvoir et d'autres acteurs qui cherchent à satisfaire leurs intérêts en entretenant le nouveau conflit.

En effet, au vue de ce qui précède, quelques commentaires peuvent être formulé.

1- Nous constatons que la République Centrafricaine est l'unique pays d'Afrique centrale qui, depuis son indépendance a connu six régimes politiques. Ainsi, on peut admettre que la plupart des Etats africains sont avancés dans le processus démocratique, notamment par le mécanisme d'accession au pouvoir par les urnes et non par les armes et le mode de gestion des affaires publiques. Pour la RCA, il ressort que tous les régimes qui se sont succédés depuis son accession à la souveraineté internationale étaient peu démocratiques.

2- Tous les dirigeants qui ont accédé à la magistrature suprême de l'Etat centrafricain l'ont quitté à la suite d'un coup d'Etat.

3- A l'exception des présidents Dacko et Patassé, les autres chefs d'Etats qu'a connu la RCA sont des militaires.

Ce dernier constant nous montre que tous ces régimes ont eu pour caractéristiques communes : l'absence de projet de société véritable, la gestion ethnique et clanique du pouvoir, les déficits de la bonne gouvernance, l'absence de dialogue national, les violations massives des droits de l'homme, et l'insécurité.

A cet effet, cette situation a entraîné des frustrations au sein de la population, la constitution des insurgés et les tensions sociales qui ont conduit à l'enracinement de la crise et à la fragilisation de la structure étatique.

PREMIERE PARTIE :
LES CONTRIBUTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LE PNUD DANS LE PROCESSUS
DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN PERIODE POST-CONFLIT EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

Le PNUD, une institution spécialisée de la famille des Nations Unies, se pose comme le bras séculier de l'Organisation des Nations Unies en matière d'aide au développement. A travers l'Unité gouvernance et prévention des crises, le PNUD mène des actions multiformes pour consolider la paix des pays post-crise. Nous allons présenter dans le premier chapitre « le déroulement et la description du lieu du stage ». Nous verrons dans le deuxième chapitre « l'implication du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en période post-conflit ».

CHAPITRE I: DEROULEMENT ET DESCRIPTION DU LIEU DU STAGE.

Le présent chapitre permet de présenter le déroulement du stage (I), et la structure de l'Unité Gouvernance et prévention des crises (II).

I – PRESENTATION SUCCINTE DU STAGE

A- LE DEROULEMENT DE STAGE

La formation dispensée aux étudiants du Master en Stratégie, Défense, sécurité, Gestion des conflits et des catastrophes créée en 2004 à l'université de Yaoundé II, porte sur deux volets : le volet théorique et pratique. L'aspect pratique consiste que les étudiants doivent effectuer un stage dans une structure publique, parapublique, ou privée pouvant leur permettre de s'imprégner du monde professionnel et de mettre en pratique les connaissances qui, pour eux n'étaient jusqu'alors théoriques. C'est dans ce cadre que nous avons effectué un stage académique à la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement en République Centrafricaine, plus précisément dans l'Unité Gouvernance et prévention des crises.

Le premier jour, nous avons eu un entretien avec le Responsable de l'unité gouvernance et prévention des crises qui nous a souhaité la bienvenue dans son unité dont la responsabilité lui a été confiée. Il nous a mis en contact avec notre directeur professionnel qui nous a donné un travail à faire. Ce travail consiste à voir comment le module sur la prévention des crises peut aboutir à un certificat. Ce module en fait, dans le cadre de la consolidation de la paix, est un projet piloté par le PNUD en partenariat avec l'Université de Bangui. Pour cela, après une semaine, nous avons pu présenter le résultat de ce travail. Après cet entretien avec notre directeur professionnel, le chef de l'unité nous a dit qu'un bureau a été aménagé pour nous au sein du Projet de Sécurité pour le Développement (PSPD) qui fait partie bien sûr de l'unité. A notre arrivée dans les locaux du projet, nous avons été présenté au personnel du projet. L'accueil au projet a été convivial et nous avons eu tout de suite un entretien avec le chef du projet. L'entretien a porté sur la connaissance des projets de l'unité qui visent essentiellement la consolidation de la paix en RCA.

La première semaine a été consacrée à une connaissance de l'unité à travers les entretiens avec le personnel et une documentation bien fournie ; cela nous a permis de connaître les activités de l'unité et nous apporté des idées pour la définition de notre cahier de charge et par ricochet, de notre thème. Notre attention a d'abord retenue par le fait que l'unité

gouvernance et prévention des crises soit unité de coopération. C'est-à-dire qu'elle travaille en étroite collaboration avec les institutions spécialisées du gouvernement centrafricain et d'autres partenaires de la RCA dans le but commun d'accompagner la RCA dans la consolidation de la paix.

Ensuite, nous étant familiarisé avec les activités de l'unité, nous avons cerné les axes majeurs qui visent le retour à la paix en RCA. :

- Sécuriser le pays
- Assistance humanitaire et Droit de l'Homme
- Le développement participatif
- Le renforcement des institutions politiques etc.

Le retour à la paix concerne d'abord le gouvernement centrafricain, ses partenaires internationaux ne viennent que pour appuyer les efforts du gouvernement. D'où l'orientation de notre thème vers les deux aspects :

- 1- l'action du gouvernement centrafricain dans la consolidation de la paix en période post conflit.
- 2- l'intervention du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en période post conflit en RCA
- 3- Analyse de l'impact de l'implication du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en RCA.

B- LES DIFFICULTES RENCONTREES.

Au cours du stage, nous avons eu à faire face à des difficultés multiples. La première difficulté est liée à l'insécurité permanente due essentiellement aux attaques des coupeurs de route le long de certains axes routiers. Cela nous a contraint à limiter les activités au niveau de Bangui là où il y a une stabilité absolue. Car, étant stagiaire qui n'est pas assuré, la structure ne pouvait pas mettre notre nom sur l'ordre de mission pour accompagner ceux qui partent en mission dans l'arrière pays.

Aussi, nous avons été confrontés au manque de disponibilité de certains encadreurs du fait des multiples activités liées à leurs fonctions. De même, un certain nombre de projets qui allaient élargir notre champ d'étude attendaient le financement pour le démarrage de leurs activités.

I I: DESCRIPTION DU LIEU DE STAGE.

Depuis sa création en 1945, l'ONU se donne pour objectif, au-delà de sa mission centrale de garantir la paix et la sécurité internationale, de contribuer également au développement économique et social des populations de ses Etats membres à travers des organismes opérationnels qui interviennent sur le terrain à l'instar du Programme des Nations Unies pour le Développement- PNUD-, une institution spécialisée qui oeuvre pour le développement durable.

Résultat de la fusion de deux programmes – le Programme Elargi d'Assistance Technique- PEAT- et le Fonds Spécial des Nations Unies –FSNU – créés respectivement en 1950 et 1958 par l'ONU, le PNUD voit le jour le 1^{er} Janvier 1966 par la résolution 1029 en tant qu'institution dévouée au développement.

L'institution connaît sa première réforme en 1971 avec la création, à son siège à New York, de bureaux régionaux chargés de suivre les activités opérationnelles, en même temps qu'on établit un système d'allocation de ressources fondées sur l'établissement de programmes nationaux des pays récipiendaires. L'une des originalités de l'institution, qui la distingue de celles de Breton Woods et d'autres bailleurs de fonds internationaux, est l'absence de conditionnalité politique de ses programmes d'une part, et l'exécution nationale des projets par les pays eux-mêmes.

Dans les années 80, le PNUD est confronté à la prédominance des plans d'ajustement structurels imposés par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International dont les conséquences sociales sont désastreuses pour les pays africains. Bien plus, la légitimité de son action dans les pays récipiendaires se trouve contestée par la disparition des structures de planification qui correspondent au fonctionnement d'une économie dirigée et n'ont plus de sens dans le cadre d'une économie libérale prônée et encouragée par la Banque Mondiale et le FMI.

Le triomphe apparent de la mondialisation dans les années 90 amène le PNUD, sous la pression des pays nordiques à mettre l'accent sur la gouvernance politique⁴. Ainsi, l'Administrateur du PNUD est autorisé à disposer de marges de manœuvre plus grande pour le financement de programmes régionaux et pour les pays en situation de crise dans la perspective d'un nouveau cadre programmatique qui privilégie le développement humain durable, l'environnement et le social. Il convient de souligner, que la Conférence des Nations

⁴ Résolution 48/162 de 1993 de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro de Juin 1992 dessine d'autres préoccupations internationales que le PNUD se doit d'intégrer. Il en va de même du Sommet du Millénaire de 2002 qui accouche de la Déclaration sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement-OMD⁵.

La conséquence de cette évolution dans la perception de l'action du PNUD est son arrimage autour de six domaines prioritaires : gouvernance démocratique ; réduction de la pauvreté ; prévention des crises et reconstruction ; (NTIC- Nouvelles technologies de l'information et de la communication) ; l'énergie et l'environnement ; le VIH/SIDA.

Dans cette perspective, la RCA devient alors un cas intéressant de cette réorientation de la politique de cette institution dont l'action s'articule autour de trois axes :

- Aider les PVD à renforcer leurs capacités nationales afin d'accéder à un développement durable ;
- Coordonner l'action des différents organes des Nations Unies dans tous les domaines de développement ;
- Fournir un service conseils et les appuis financiers en matière de développement aux PVD.

A : BASES JURIDIQUES DE LA COOPERATION PNUD-RCA.

Bien que les activités du PNUD en Centrafrique remontent à 1960, ce n'est que le 21 Août 1976 qu'un accord est signé à Bangui entre les deux parties définissant les droits et devoirs de l'une et l'autre.

L'article II dudit accord définit les formes de l'assistance dont notamment :

- les services d'expert conseils et de consultants ;
- les services d'experts opérationnels choisis par l'Organisation ;
- les services de Volontaires des Nations Unies ;
- le matériel et les fournitures qu'il est difficile de se procurer en République Centrafricaine ;
- des séminaires, des programmes de formation, des projets de démonstration, des groupes de travail d'experts et des activités connexes ;

⁵ Les objectifs fixés dans la déclaration du Millénaire sont au nombre de huit :1-Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim ;2-garantir à tous une éducation primaire ;3-Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;4-Reduire la mortalité des enfants ;5-Améliorer la santé maternelle ;6-Combattre le VIH-SIDA, le paludisme et les autres maladies ;7-Assurer la durabilité des ressources environnementales ;8-Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- des bourses d'études et de perfectionnement.

L'accord du 21 août établit un partenariat entre le PNUD et le Gouvernement en ce sens, que le second conçoit, avec l'assistance du premier, les projets qui sont soumis à ce dernier. C'est le sens de l'article III qui pose que « le gouvernement demeurera responsable de ses projets qui bénéficient de l'assistance du PNUD et de la réalisation de leurs objectifs tels qu'ils sont décrits dans les documents relatifs aux projets... Le PNUD s'engage à appuyer et compléter la participation du Gouvernement à ces projets en lui fournissant une assistance conformément au présent Accord et aux plans de travail contenus dans les documents relatifs aux projets et en l'aidant à réaliser ses intentions quant à la suite à donner aux investissements. »

Dans le cadre de partenariat, la partie centrafricaine fournit, à ce titre de contribution en nature et au terme de l'article V :

- les services de spécialistes locaux et autre personnel de contrepartie.
- les terrains, bâtiments, les moyens de formation et autres installations et services qui existent dans le pays ou qui y sont produits ;
- le matériel, les approvisionnements et les fournitures qui existent dans le pays ou qui y sont produits.

Au regard de la vulnérabilité de la situation sociopolitique en RCA, l'action du PNUD vise prioritairement la gouvernance et la prévention des crises.

B: L'UNITE GOUVERNANCE ET PREVENTION DES CRISES.

La fragilisation de l'Etat du fait des nombreuses crises que le pays a connues depuis son accession à l'indépendance, amène la représentation du PNUD à Bangui à se doter d'une Unité post-conflit, encore appelée « Gouvernance et prévention des crises ». Sa mission principale est l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de transition post-crise.

Quels en sont les axes d'intervention ?

Quel en est le fonctionnement ainsi que le contenu ?

Tels sont les deux articulations de ce chapitre.

1- AXES D'INTERVENTION

L'Unité gouvernance et prévention des crises, partie intégrante de la Représentation du PNUD, intervient dans le cadre du programme de reconstruction de la RCA, avec un accent particulier sur :

- Renforcement des capacités du Gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre du programme national de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR) et de reconstruction nationale, grâce à la mise à disposition d'experts qui travaillent dans les services concernés de l'Etat ;
- Reforme du secteur de sécurité en rapport avec le processus de reconstruction de l'armée ;
- Formulation de projets correspondant au cadre global de la réinsertion des ex-combattants, des populations déplacées, des réfugiés rapatriés et d'autres groupes vulnérables ;
- Etudes et analyses des besoins permettant de dégager des opportunités socio-économiques dans le cadre du programme de réinsertion ;
- Mobilisation des ressources, auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

2 - FONCTIONNEMENT ET CONTENU.

Placée sous la supervision directe du Représentant Résident Adjoint, l'Unité est coiffée par un chef d'unité, qu'assistent des chargés de programmes et d'opérations qui apportent leur expertise selon les besoins.

L'Unité assure par ailleurs la liaison et la coordination des autres agences du système des Nations Unies qui interviennent sur le terrain. On note en outre, que la mise en place du DDR relève de cette Unité qui bénéficie de l'appui technique et financier du Bureau pour la Prévention des crises et le relèvement du PNUD-BCPR-

Concrètement, l'Unité gère un certain nombre de projets parmi lesquels :

- Programme d'Appui à la Sécurité Juridique pour le Développement, au Système Judiciaire et aux droits de l'homme (PRASEJ) ;
- Projet de Sécurité pour le Développement (PSPD) ;
- Reforme du Secteur de la Sécurité (RSS) ;
- Programme de Contrôle et de Réduction des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC).

Ainsi, le Programme d'Appui à la Sécurité Juridique pour le Développement, au Système Judiciaire et aux droits humains (PRASEJ), vise à contribuer au rétablissement d'une justice opérationnelle avec la participation de la société civile. Il s'agit de rendre la justice la plus efficace et accessible à tous y compris les groupes les plus vulnérables à travers le renforcement des droits fondamentaux des citoyens et la protection et la promotion des droits humains.

Dans cette perspective, les objectifs spécifiques du projet sont :

- Renforcement des capacités des magistrats et des auxiliaires de justice et réhabilitation des tribunaux dans les sites pilotes du projet (Kagabandoro, Bossangoa, Sibut et Bozoum) ;
- Rapprochement et la facilitation de l'accès des citoyens à la justice par la mise en place des juges de proximité et de tribunaux forains ;
- Renforcement de la notion de citoyenneté et l'exercice des droits, y compris les obligations du citoyen.

Quant au Projet de Sécurité pour le Développement (PSPD), mise en œuvre dans les préfectures de l'Ouham Pendé, l'Ouham, la Kemo, la Nana-Grebizi et la ville de Bangui, est destiné à appuyer directement les communautés les plus vulnérables visant à réduire l'insécurité et prévenir les conflits. Pour cela, ce projet adopte une stratégie à deux volets :

- Sensibilisation et mobilisation communautaire en vue de promouvoir la réintégration sociale avec la coexistence pacifique entre les ex-combattants, les autorités locales et les communautés d'accueil ;
- Reconstitution et renforcement du tissu social dans son ensemble en assurant les conditions de sécurité apte à la relance du développement.

Pour la Reforme du Secteur de la sécurité (RSS), ce projet vise à réduire les risques du conflit, à assurer la sécurité des citoyens et à créer un environnement favorable au développement durable. Bien plus, en raison de la faiblesse du système de sécurité centrafricain, ce projet tend à relever à un triple défi :

- Définition d'un cadre institutionnel clair qui intègre les politiques de sécurité et de développement et inclut tous les acteurs concernés ;
- Renforcement de la gestion des institutions sécuritaires ;
- Constitution de forces de sécurité compétentes et professionnalisées qui soient responsables devant les instances civiles.

Le projet Programme de Contrôle et Réduction des Armes Légères et de Petit calibre (ALPC), comprend trois axes :

- Appui au renforcement des capacités de contrôle de l'ensemble des partenaires, des populations, ainsi qu'aux services de l'Etat et à la Commission Nationale contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, pour le Désarmement et la Réinsertion (CNPDR) ;
- Sensibilisation des populations en vue de motiver leur participation aux efforts de contrôle des Armes Légères et Petit Calibre (ALPC) ;
- Appui au processus de réduction et de contrôle des Armes Légères et Petit calibre (ALPC) par microréalisations socioéconomiques.

Le deuxième chapitre sera consacré au processus de consolidation de la paix en période post-conflit en République Centrafricaine. Cela se fera à travers les efforts déployés par le PNUD en vue d'appuyer ceux du gouvernement centrafricain.

CHAPITRE 2 : LE PNUD ET LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN PERIODE POST-CONFLIT EN RCA

Le processus de consolidation de la paix dans une Centrafrique fragilisée par des conflits implique à la fois la conjugaison des efforts de deux types d'intervenants : l'Etat centrafricain comme intervenant intérieur, et le PNUD comme intervenant externe dont l'objectif, convient-il de rappeler, est d'accompagner les projets élaborés par les autorités. Il importe par conséquent de présenter les actions du Gouvernement d'une part (I), et celles du PNUD d'autre part (II).

I : LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement centrafricain déploie des efforts considérables en ce qui concerne sa volonté de consolider la paix en Centrafrique. Ces efforts se situent à un double niveau : sécuritaire et droits de l'homme (I) et juridico- politique et la promotion de l'égalité et de l'équité de genre (II).

A : DANS LE DOMAINE SECURITAIRE ET DROITS DE L'HOMME.

Depuis 1997, la RCA a vu se succéder de nombreuses initiatives visant à récupérer les armes en circulation. Les forces gouvernementales telles que la police et les gardes forestiers en ont récupéré des centaines. C'est l'objectif poursuivi par l'Office Centrale de Répression du Banditisme (OCRB).

Pour cela, Eric Berman relève que vers la fin de décembre 2003, l'Office Central de Répression de Banditisme avait récupéré 51 armes de petit calibre et 14 grenades⁶.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement centrafricain a récupéré des milliers d'armes le long de ses frontières. Il a pu récupérer plus de 4.000armes des soldats des Forces Armées zaïroises (FAZ) à leur entrée à Mobaye en RCA après la chute du président Mobutu. Pour la seule année 1999, il a récupéré 3.328 armes des membres des Forces Armées Congolaises⁷.

⁶ Berman Eric, *La République centrafricaine : une étude de cas sur les armes légères et les conflits*, Coprunt, Genève, Suisse, 2006, P47

⁷ Berman Eric, op.cit, P.47

En 2002, le gouvernement centrafricain a mis en place un Programme National de Désarmement et de Réinsertion (PNDR). Ce programme a pour objectif de récupérer 10.000 armes légères en circulation. Mais l'instabilité politique n'a pas permis que cet objectif soit atteint. Par contre, 134832 cartouches, 1444 explosifs et plus de 859 chargeurs, des jumelles, des uniformes et du matériel de communication.

Au total, 220 personnes, selon les chiffres du PRAC ont participé à ce projet : offrir de l'argent et une formation à tous ceux qui acceptent de rendre armes et munitions. La formation a duré quatre mois couvert des métiers tels que la menuiserie, l'électricité et la mécanique. Après la formation, chaque stagiaire reçoit un kit de réinsertion comprenant les outils essentiels pour démarrer son nouveau métier.

A coté de la remise des armes et munitions, une destruction par le feu des armes a été organisée. La première destruction a eu lieu le 15 juin 2002, et a concerné 705 armes de petit calibre et 9 armes légères.

La deuxième a été organisée le 25 juillet 2003 avec la destruction de 209 armes de petit calibre et 3 armes légères, ainsi que 134352 cartouches, 1361 grenades, 27 obus de mortier, 54 roquettes et une mine anti personnel⁸.

Eric Berman ajoute que le Programme National de Démobilisation et Réinsertion déclare avoir également détruit en parallèle 11 armes de petit calibre supplémentaires (huit kalachnikovs, deux MAT-49 et un MAS 36), 41obus de canon et de mortier (huit obus de canon de 107 mm, et 22 obus de mortier de 60mm, deux de 81 mm, et neuf de 82 mm) ainsi que 1582 cartouches de 7,5 mm, 7,62 mm, 9 mm et 12,7 mm, entre autres équipements militaires⁹.

Il est important de signaler que, dès novembre 2003, le gouvernement centrafricain a adopté une Lettre de Politique générale du Gouvernement en matière de défense globale, et du processus de Démobilisation, Désarmement et de Réinsertion (DDR) des ex-combattants en particulier. Cette notion de défense globale désigne, en effet, l'ensemble des moyens mis à disposition de la nation pour assurer sa souveraineté. Elle comprend ainsi les défenses militaire, civile, économique et extérieure. Ceci reflète non seulement la nécessité d'aborder les questions de défense et de sécurité de manière intégré, mais aussi l'impérieuse nécessité de jeter les bases d'une bonne gouvernance à tous les niveaux.

En ce qui concerne le droit de l'homme, le gouvernement a placé dans son programme d'action les droits de l'homme au centre de ses préoccupations afin de permettre aux

⁸ Ibid, P53

⁹ Ibid

centrafricains et à toutes les personnes vivants sur le territoire national de jouir pleinement des droits des libertés fondamentaux inhérents à la personne humaine.

En effet, les droits de l'homme étant un processus, l'accent est d'abord mis sur la sensibilisation et l'éducation des différentes couches de la population avec des mesures régulièrement prises pour sanctionner toutes personnes qui se rendent coupables de violations des droits humains. En poursuivant les efforts pour la consolidation d'un Etat de droit et le renforcement de la protection des droits de l'homme, du 16 au 20 octobre 2007, les états généraux de la justice centrafricaine ont été organisés avec la participation des institutions publiques, organismes publics et privés, sociétés civile, représentants de la population tant de la capitale que des différentes préfectures. Un diagnostic sans complaisance du secteur judiciaire a été fait et ces assises ont abouti à une série de recommandations pertinentes dont les principales concernent : l'indépendance et la responsabilité des magistrats, les droits de l'homme, la modernisation du droit interne et les reformes des institutions judiciaires, le renforcement des capacités et les performances des acteurs de la justice.

En ce qui concerne la liberté de la presse, Les états généraux des médias (Aout 2007) ont jeté les bases de la consolidation et du renforcement des capacités de la presse centrafricaine. Afin de garantir la liberté de circulation des personnes et des biens, des missions de l'état Major des Forces Armées Centrafricaines (FACA) se déploient régulièrement le long des routes à l'intérieur du pays pour procéder au démantèlement des barrières illégales. Des sanctions disciplinaires et administratives ont été prises à l'encontre des responsables traduits ensuite devant la justice qui a prononcé des peines de condamnation. Le gouvernement centrafricain fait des grands efforts pour respecter ses engagements dans le domaine de la rédaction et de la représentation des rapports relatifs aux instruments juridiques internationaux ratifiés. C'est ainsi que le comité chargé de la rédaction des rapports sur les droits de l'homme a été créé. Deux rapports initiaux et cumulés ont été rédigés et présentés devant la commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que devant le comité des droits de l'homme des Nations Unies. Dans le cadre de combattre l'impunité, le gouvernement centrafricain vient de signer une convention avec la Cour Pénal Internationale et le Président de la République a personnellement présidé l'inauguration de son siège à Bangui le 18 Octobre 2007. De nombreux efforts se poursuivent pour promouvoir et défendre les droits de l'homme en RCA sous les libertés fondamentaux au quotidien. Qu'en est-il du domaine juridique et politique ?

B : DANS LE DOMAINE POLITICO- JUDICIAIRE ET LA PROMOTION DE L'EGALITE ET DE L' EQUITE DE GENRE.

La bonne gouvernance suppose l'instauration d'un régime démocratique. L'adoption de la constitution de 1995 en constitue le premier jalon. Elle consacre la séparation des trois pouvoirs : Exécutif, législatif et judiciaire. Elle reconnaît le contre pouvoir et ouvre la voie à la liberté de la presse. Elle énonce le principe de la décentralisation régionale et de la déconcentration administrative.

L'organisation d'élections libres, démocratiques et indépendantes en 1993, 1998 et 1999 donne la mesure de la consolidation des bases républicaine et démocratique de la gestion institutionnelle de l'Etat. L'année 2005 en République centrafricaine a été marquée par le retour à l'ordre constitutionnel, après la transition politique instituée suite au changement de régime intervenu en mars 2003. A l'issue des élections législatives et présidentielles, tenues en mars et mai 2005 et reconnues comme transparentes par la communauté internationale, de nouvelles institutions républicaines voient le jour : une nouvelle Assemblée Nationale comptant 105 députés dont 11 femmes, une Cour Constitutionnelle permanente et un Médiateur national¹⁰, ont été mis en place.

Cependant, le recensement des fonctionnaires effectué au mois de septembre 2005, suivie de l'adoption des sanctions, jusqu'au haut niveau de l'administration, contre les fonctionnaires en situation irrégulière entre dans ce processus de la prévention des crises et la consolidation de la paix et a contribué à l'obtention par la République centrafricaine, à la fin de l'année 2005, d'un accord de principe du FMI en vue de la conclusion d'un deuxième programme post-conflit qui devrait contribuer à créer les conditions d'une reprise de ses relations de coopération avec les autres institutions financières internationales.

Pour cela, cette avancée mérite d'être consolidée progressivement dans un processus d'apprentissage de la gestion collective de l'Etat moderne. Un accent particulier commence à être mis sur le respect des procédures et des normes aux fins d'enrayer les dérives que sont la corruption, le népotisme, les malversations financières etc.

¹⁰ Le médiateur national en République Centrafricaine règle les litiges entre la société civile et le gouvernement. L'institution propose des règlements amiables, trouve des solutions sur le terrain, notamment grâce aux délégués et élabore des réformes en partenariat avec les parlementaires. Le Professeur Abel Goumba a été nommé à ce poste par le Président de la République Centrafricaine.

L'évolution du processus de démocratisation, depuis 1990, a été marquée par des avancées positives. De nombreuses associations ont vu le jour et ont entamé l'œuvre de sensibilisation et d'information des citoyens sur leurs droits et leurs devoirs. Les processus électoraux ont édifié les citoyens sur leurs rôles dans le choix de leurs décideurs. Les revendications sont reconnues et acceptées et infléchissent les politiques. En dépit de cette évolution, beaucoup reste à faire, notamment en matière d'information des citoyens sur la gestion des affaires publiques et leur participation à toutes les décisions qui concernent leur vie.

Les réformes amorcées ces dernières années pour assainir la gestion des finances publiques afin de rétablir l'équilibre macroéconomique constituent une avancée réelle. Elles se traduisent par le désengagement de l'Etat dans les secteurs de production et la confirmation de son rôle à la fois comme arbitre et animateur de la dynamique économique par la création d'un environnement stimulant. Les efforts d'assainissement entrepris doivent être renforcés progressivement et maintenus en raison de la persistance de certaines mauvaises habitudes que sont la corruption, les malversations financières et l'impunité. A travers la déclaration énonçant le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté, ou le document stratégique pour la réduction de la pauvreté, le gouvernement a pris des engagements d'y parvenir.

On note également que, pour mettre fin à la crise de 1996 et 1997, un Protocole d'Accord Politique (PAP) issu des négociations de Mai - Juin 1996, et des accords de Bangui de janvier 1997 ont été signés. Ainsi ces deux accords comprennent une série d'actions prioritaires dont :

- a)- l'organisation des Etats Généraux de l'économie et des finances publiques,
- b)-la conclusion et l'application des accords avec les institutions de Breton Woods ;
- c)-L'organisation des Etats Généraux de la Défense Nationale ;
- d)-L'exécution du protocole d'accord conclu entre le gouvernement et les Armées centrafricaines ;
- e)-La négociation et la conclusion d'un pacte social avec les partenaires sociaux et Les opérateurs économiques ;
- f)- L'organisation d'une conférence de réconciliation nationale en vue de sensibiliser toutes les couches de la population sur le maintien de la paix civile et la réconciliation nationale.

Ainsi, autour des recommandations issues des Etats Généraux de la Défense Nationale, quelques points ont été retenus.

a)- Restructuration des Armées centrafricaines. Celle-ci s'est traduite par la création d'un poste de Ministre Délégué auprès de la défense nationale, chargé de la Restructuration des Armées, des Anciens combattants et victimes de guerre.

1- Stabilisation des effectifs au niveau des armées et amélioration de la gestion des Ressources Humaines. Dans ce contexte, la stratégie consiste à :

2- Réduire les effectifs de l'armée pour dégager les moyens de la moderniser et la rendre plus professionnelle, et par le même biais la dépolitiser.

b)- Reconvertir les militaires démobilisés en agents de développement en facilitant leur reconversion dans les secteurs productifs de la société civile.

Dans le même ordre d'idées, la société civile est restée pleinement engagée dans le processus de normalisation et de relance. Pour cela, on peut signaler les faits suivants :

- Depuis le début de la crise, la majorité des partis politiques de l'opposition participent dans le gouvernement ;
- Les partis politiques qui ne participent pas dans le gouvernement observent une trêve politique ;
- Les syndicats n'exigent pas la totalité de paiement des arriérés de salaires et invitent leurs adhérents à reprendre le travail.
- Les opérateurs économiques ont engagé le dialogue avec le gouvernement pour définir rapidement les conditions de reprise de leurs activités en toute sécurité.

Dans des zones où persistent l'insécurité (acte de banditisme et mouvement de rébellion) dans le Nord. Les priorités notamment identifiées par le gouvernement en matière de gouvernance portent sur la consolidation de la paix, l'assainissement de l'environnement des affaires, la décentralisation en vue du renforcement de la participation des populations à la gestion des affaires, la transparence dans la gestion de l'Etat notamment dans la lutte contre la corruption, considérée comme un frein au développement socio économique, et la réforme de l'administration publique et l'amélioration de la planification économique.

Face à l'ampleur des défis à relever, les priorités exprimées par le gouvernement centrafricain sont multiples. Elles concernent en premier lieu l'amélioration des conditions de vie des populations par la réhabilitation des infrastructures de base : l'amélioration de l'accès des populations aux sources d'énergie et à l'eau potable ; la relance des secteurs productifs, parmi lesquels l'agriculture qui occupe 70% de la population et qui joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté (relance des cultures vivrières et développement de l'élevage).

Le gouvernement s'est également fixé comme priorités l'amélioration des indicateurs sociaux en matière de santé (notamment un accès amélioré des populations aux services de santé et la baisse de la mortalité infantile) et en matière d'éducation (relèvement du taux net de l'éducation de base à 60%, amélioration de la parité fille/garçon et réduction de la disparité géographique, responsabilisation des communes et renforcement de leur participation dans le système éducatif etc.).

Il est à noter que au niveau local, les actions de formation sont accompagnées d'initiatives de réconciliation et de consolidation de la paix au niveau communautaire, de leurs leaders et des autorités locales ; cette approche repose sur l'implication de ces acteurs à l'identification et la mise en œuvre de micro réalisations communautaires à vocation sociale et économique.

Dans la même lancée, le niveau de corruption est réduit au niveau national. Pour cela, un appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Les actions seront réalisées à travers :

- 1- La mise en place d'une stratégie nationale de lutte et de sensibilisation sur une base participative ;
- 2- La mise en place d'une structure nationale de coordination des actions de lutte contre la corruption ;
- 3- La mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation de la corruption.

Il est à noter que le dispositif législatif et judiciaire de lutte contre la corruption est mis en cohérence avec les textes internationaux. D'une manière spécifique, les activités pour réaliser ce résultat consisteront à :

- 1- la révision des textes et lois en conformité avec les dispositions internationales ;
- 2- le renforcement des capacités de la justice, des magistrats et la sensibilisation pour une mise en œuvre aisée.

En ce qui concerne la promotion de l'égalité et de l'équité de genre, le gouvernement centrafricain a mis en place des réformes hardies afin de promouvoir l'égalité ainsi que l'équité de genre. Il s'agit de l'adoption de la constitution du 27 décembre 2004 reconnaissant l'égalité dans les domaines de la vie économique, politique et sociale à tous les centrafricains. Le gouvernement a adopté un texte en 2005 qui vise l'élimination dans les toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Des stratégies et actions prioritaires ont été identifiées. Elles visent à accroître la participation des femmes aux prises de décision, favoriser une plus grande implication des femmes leaders dans la formulation des politiques, des programmes et

des projets de développement. L'amélioration du cadre juridique légal et institutionnel pour l'égalité et l'équité de genre devrait aussi être entreprise. Une pleine implication des femmes dans le processus de paix et de résolution des conflits est souhaitée.

Que dire alors de la contribution du PNUD ?

II: L'INTERVENTION DU PNUD DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN RCA.

Le PNUD dans le cadre du processus de consolidation de la paix en République centrafricaine intervient aussi bien dans le domaine sécuritaire et l'assistance humanitaire (I) que dans le domaine juridique et politique (II). Dans certains cas, ces activités ont été mises en œuvre en collaboration avec d'autres agences du Système des Nations Unies et des partenaires extérieurs. Ce chapitre nous permet de passer en revue toutes les stratégies employées par le PNUD et les activités qui ont été menées de façon concrète pour aider la République centrafricaine à se reconstruire pour ainsi dire à retrouver la paix.

A: DANS LE DOMAINE SECURITAIRE.

La crise multiforme à laquelle la République Centrafricaine est confrontée est complexe. Produit de l'extrême pauvreté, du déficit de gouvernance et des conflits récurrents dans la sous région, cette crise va bien au-delà des crises militaro-politiques et affecte profondément les conditions de la sécurité humaine en République Centrafricaine.

Malgré des élections et un retour à l'ordre constitutionnel salués par la communauté internationale, les aspirations politiques des groupes armés qui sévissent dans le nord du pays depuis la mi 2006 ne peuvent être dissociés du contexte socio-économique dont ils sont issus. Dans une telle situation, la résolution durable de la crise actuelle et la réduction des facteurs de crise profonde, sont une priorité pour le gouvernement centrafricain et l'ensemble de ses partenaires nationaux et internationaux. Cela requiert un éventail d'action bien concertées et coordonnées à tous les niveaux, et une coalition de tous les efforts.

Dans ce contexte, les Nations Unies dont Le PNUD en particulier, ont inscrit la prévention des crises et la consolidation de la paix dans leurs priorités, dans le cadre de leur appui à la République Centrafricaine.

A cet effet, le PNUD a initié plusieurs projets destinés à contribuer à la sécurité humaine, à savoir : Projet de Sécurité pour le Développement (PSPD), Projet de Réinsertion des ex-Combattants et d'Appui aux communautés (PRAC), le Programme d'Appui à la Sécurité Juridique pour le Développement, au Système Judiciaire et aux Droits de l'Homme (PRASEJ), le contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) et la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).

1-) Projet de Réinsertion des ex-Combattants et d'Appui aux Communautés (PRAC).

La recrudescence des crises politico-militaires au cours de la dernière décennie a aggravé l'insécurité et favorisé la circulation d'un nombre important d'armes légères et de petit calibre en République Centrafricaine. La nécessité de créer rapidement les conditions de sécurité sur l'ensemble du territoire centrafricain exigeait un rassemblement de toutes les forces vives autour d'un dialogue national. Ceci permettrait de réaliser le challenge de la réconciliation nationale et partant le rétablissement d'un environnement propice au développement humain et durable du pays.

En réponse à cette préoccupation et afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de défense globale élaborée par le gouvernement, le projet de Réinsertion des ex-combattants et d'Appui aux communautés (PRAC) a été formulé avec l'appui technique du PNUD.

C'est ainsi qu'à l'issue de la rédaction de la lettre des politiques en matière de Défense Globale et du DDR, le PNUD a poursuivi son appui qui aboutit à la signature du document de Projet du PRAC en juillet 2004.

L'approche novatrice du PRAC consiste à mettre en œuvre quatre composantes jugées essentielles dans le contexte centrafricain pour assurer la faisabilité et la durabilité du processus du DDR.

Le PRAC comprend quatre composantes :

- Le désarmement des ex-combattants et des personnes qui constituent une menace pour la sécurité et la paix civile ;
- La démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans leur communauté d'origine ou d'accueil ;
- Le renforcement des capacités d'accueil et d'acceptation des communautés afin de permettre une réinsertion durable des ex-combattants ;
- La sécurité pour le développement.

Il convient de relever que dans les préfectures sévèrement touchées par les conflits notamment celles de L'Ouham, L'ouham- Pende, La Nana-Gribizi, La Kémo, Bangui et ses environs, les résultats du PRAC sont les suivants¹¹ :

- Un maximum de 7.565 ex-combattants démobilisés, désarmés et réinsérés dans la vie économique et sociale de leur communauté d'origine ou d'accueil ;
- Le renforcement des capacités d'accueil et d'acceptation des communautés pour assurer une réinsertion durable des ex-combattants ;
- Des projets qui améliorent la sécurité pour le développement mis en œuvre dans les communautés d'origine ou d'accueil recevant le plus grand nombre d'ex-combattants, de réfugiés et des personnes déplacées.

Ainsi, les candidats à la démobilisation faisaient partie des 8 groupes formellement reconnus par la Commission Nationale du désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CNDDR). Ces groupes sont les suivants :

- Ex- Libérateur ; Ex- Société Centrafricaine de Protection et de Surveillance (SCPS) qui est en fait une société de gardiennage ; Ex-Karako ; Ex-Balawa ; Ex-sarawi ; Ex-Mutin ; Ex-Unité de la Sécurité Présidentielle (EX-USP) ; et Ex-Patrioté.

Pour cela, les démobilisés ont reçu un kit composé d'ustensiles et matériels de première nécessité (Sceaux, casseroles, assiettes, verres, savons, préservatifs, brochures pour inciter à une sexualité responsable et un manuel d'éducation civique). Il faut se rappeler, que la majorité des forces enrôlées dans la rébellion est peu scolarisée et arrachée de son milieu éducatif traditionnel. A l'évidence, ces ex-combattants ne sont ni des citoyens éduqués ni des travailleurs formés. Il ne suffit pas de dire que les combats sont terminés et que chacun doit désormais retourner chez soi pour que tout rentre dans l'ordre. Il faut pour une bonne sortie de crise qu'un ensemble de conditions soient réunies. Ceci implique dans un premier temps que l'on doit encadrer les ex-combattants, les démobiliser tout en leur apportant une formation professionnelle susceptible de leur donner un emploi.

C'est pourquoi, pour répondre à ce besoin, à l'issue de leur désarmement et démobilisation, les ex-combattants ont étudié les options de réinsertion correspondant à leurs vœux et capacités. Une fois les analyses faites, des initiatives ont été retenues dans les 7 volets de réinsertion¹² :

- a- Micro projet individuel soit dans le commerce, ou dans l'artisanat,
- b- Formation professionnelle et technique

¹¹ PNUD-RCA, PRAC' info, bimensuel d'information, édition spéciale, décembre 2004, P.2

¹² PNUD-RCA, PRAC' info, op.cit, Le PRAC en chiffre, 30 septembre 2005

- c- Elevage
- d- Agriculture
- e- Formation universitaire et scolaire
- f- Pêche
- g- Emploi

Il est à signaler que, le 10 décembre 2005¹³, 474 démobilisés ont reçu leur kit de réinsertion. Ces démobilisés venaient d'achever leur parcours de formation pour les uns, encadrement pour les autres. Ce sont ainsi 12 pêcheurs, 8 experts en diamant, 47 chauffeurs, 53 agricultures et 362 marchands de biens et services divers, provenant aussi bien de Bangui, de Sibut que de Bossangoa et Bozoum qui ont reçu le matériel nécessaire à l'exercice de leur nouvel profession. Ces outils se composent essentiellement de petit outillage agricole, de semences et de 2 hectares de terres cultivables pour les agriculteurs.

Pour ceux qui choisissent la pêche, le matériel de base se compose des filets de pêche, d'une pirogue et des ustensiles accessoires (marmites, chaîne d'attaches, bâche, torche, etc.). Quant aux éleveurs, leur outillage varie selon la spécialité (porc, lapins, volailles, chèvre) mais se compose fondamentalement d'un couple d'animaux et des accessoires indispensables à leur élevage.

Il faut rappeler que la réinsertion des ex-combattants ne s'arrête pas à ce niveau. Ainsi, pour ceux qui sont déjà installés, il va falloir que ces derniers se conforment aux lois de la République à travers un comportement citoyen.

En mars 2006¹⁴, les ex-combattants de Bangui, Sibut, Kaga-Bandoro, Bossangoa et Bozoum, ont embrassé une nouvelle vie. Il s'agit de 413 agriculteurs, 439 éleveurs, 39 pêcheurs, 530 artisans, 1707 commerçants, 56 étudiants. En plus, 1.695 sont en formation et 3.184 ex-combattants (dont 2.643 hommes et 541 femmes) ont été désarmés et démobilisés.

Il est à noter que dans son volet Appui aux communautés, le PRAC a exécuté dix projets communautaires à savoir:

- La Réhabilitation des équipements du lycée de Bozoum
- Réhabilitation du centre de formation pratique et professionnel de Bozoum
- Aménagement de pistes rurales à Bozoum
- Réhabilitation de la maison des jeunes de Bossangoa
- Construction d'un passage sous le pont Noudam à Bossangoa

¹³ PNUD-RCA, PRAC' info, bimensuel d'information, novembre-décembre 2005, P.4

¹⁴ PNUD-RCA, PRAC' info, op.cit, Le PRAC en chiffre, 31 mars 2006

- Construction de kiosques au marché de Bossangoa
- Réhabilitation du centre de formation de l'Organisation des Femmes de Centrafrique (OFCA)
- Réhabilitation d'une école et de deux jardins d'enfants à Bangui et ses environs (Pk 10, Bimbo, route de Mbaiki).

En effet, dans la logique du PRAC notamment celle d'appuyer les communautés, quelques chantiers sont exécutés à Bossangoa. A titre illustratif on peut citer, la réhabilitation du pont sur le Nou Dame et la construction de kiosques pour le marché de la ville. Situé sur la route qui mène au Tchad, le pont sur le Nou Dame divise la ville de Bossangoa en deux zones : le centre administratif et le quartier populaire de Borro où se trouvent concentrées les grandes structures socio-économiques. Les populations riveraines doivent l'emprunter quotidiennement pour aller au marché, ou pour se rendre à l'hôpital, à la mairie ou encore à l'école. Avec le mauvais état du pont, ces riverains n'avaient d'autre choix en saison des pluies que de faire un long détour pour aller d'un point à un autre du chef lieu.

On note aussi que la construction de 20 kiosques au marché de Bossangoa constitue le second chantier, dont la finalisation offrira une importante source de revenus à la municipalité. Par ailleurs ces boutiques permettront également aux ex-combattants qui ont opté pour le petit entrepreneuriat de pouvoir exercer dans de bonnes conditions.

Il est à noter aussi que dans différentes zones d'intervention quelques résultats sont à signaler. On note que quelques 2.846 ex-combattants sont démobilisés par le PRAC¹⁵. Cela correspond à 293 armes et 30.696 munitions ramassées. Le projet a également entièrement exécuté 3 projets communautaires. 64 chantiers ont démarré à l'endroit des communautés. Pour cela ces différents résultats se répartissent comme suit à travers les différentes zones bénéficiaires du PRAC.

1- Bangui et ses environs : 2.590 ex-combattants démobilisés à cette date dont 407 femmes. 320 personnes ayant terminé leur encadrement sont en possession de leur kit et exercent déjà dans leur nouveau métier. 1.703 démobilisés de cette zone ont reçu une formation ou encadrement en vue de la maîtrise de l'activité qu'ils ont choisie pour se réinsérer. 1 micro projet communautaire entièrement exécuté et 39 chantiers de réhabilitations socio-économiques ont déjà démarré.

¹⁵ PNUD-RCA, PRAC' info, op.cit, P.2

2- Bossangoa et Bozoum : 192 ex-combattants sont déjà démobilisés dont 53 femmes. Tous les démobilisés de ces zones ont reçu une formation et sont en possession de leur kit. 2 micros projets sont achevés, 6 autres sont en cours d'exécution et 14 chantiers ont déjà démarré.

3- Sibut : 134 ex-combattants ont été démobilisés dont 38 femmes. 47 démobilisés ont en possession de leur kit de réinsertion et exercent un métier. 9 chantiers communautaires ont déjà démarré dans cette zone.

2)- Projet de sécurité pour le développement (PSPD).

Au cours de la dernière décennie, les crises internes, opérant sur un fond d'instabilité régionale, ont grandement accéléré la dégradation de la situation sécuritaire, et ont profondément affecté les forces de défense et de sécurité tant sur le plan humain, que sur le plan des équipements et des infrastructures. Il est à noter que, depuis 2004, le PNUD appuie le gouvernement centrafricain, à travers le projet de réinsertion des ex combattants et d'appui aux communautés (PRAC) à la restauration de la paix, notamment par la réinsertion socioéconomique des ex-combattants dans la société civile et par la réhabilitation des infrastructures sociales dans les communautés d'accueil des ex combattants.

Ainsi, le Projet de Sécurité pour le Développement entend poursuivre les activités d'appui aux communautés du PRAC en vue de consolider le processus de paix. Les activités du Projet accordent un rôle clé aux organisations de la société civile dans la gestion des affaires communautaires. Cette approche contribue à la reconstitution et au renforcement du tissu social dans son ensemble en assurant ainsi les conditions de sécurité aptes au relèvement et au développement.

Il est important de signaler que les conflits armés ont non seulement un impact direct sur la sécurité humaine, mais également un coût important dans les domaines socio - économiques à l'instar du déclin des activités économiques, de la diminution de la coopération internationale, de la réduction des ressources de l'Etat et le préjudice subit par les structures sociales et le capital social. Le lien entre la paupérisation de la population et les conflits armés n'est donc plus à démontrer.

Ainsi, du fait des violences impunies exercées sur les civils, ceux-ci n'ont pas confiance dans les forces de sécurité considérées comme oppresseurs et non comme protecteurs, le PSPD, pour changer cette tendance, des séances de causeries débat sont organisées pour donner l'occasion aux deux parties de se parler et de décider des comportements à adopter pour rétablir la confiance perdue. Des formations des agents de sécurité en droit humain sont

aussi offertes pour s'assurer qu'ils comprennent le cadre et les nouvelles exigences de leur travail.

Il est à noter que les actions du projet sont conçues et réalisées dans l'optique de promouvoir la paix et la réconciliation et pour éviter l'émergence de nouveaux conflits. Pour y parvenir, l'implication des populations locales est primordiale. C'est ainsi que les populations bénéficiaires sont impliquées dans le processus d'identification des problèmes liés à la paix, les besoins et les objectifs, et impliquées dans la recherche des solutions pour atteindre les objectifs fixés. Dans cette lancée, le projet a contribué à l'élaboration des monographies et les Plans Locaux de Développement (PLD) sont en préparation. Les comités d'Approbation des Projets (CAP) sont mis en place et les membres sont formés et ils vont examiner les projets à financer pour chaque arrondissement conformément aux priorités définies dans les PLD à partir de janvier 2008. Pour cela, Le PSPD s'intéresse en priorité aux communautés les plus touchées par le conflit. Toutes les actions du projet visent à améliorer les conditions de vie sociale et économique de l'ensemble d'une communauté donnée. Chaque action du projet vise à promouvoir la paix et la réconciliation et à éviter absolument l'émergence de nouveaux conflits.

Au sein de ces communautés, le projet recherche l'implication des femmes comme actrices et bénéficiaires à part entière des microprojets. Les projets s'adressent également en priorité aux groupes les plus vulnérables et indigents de la communauté.

De façon spécifique, les objectifs du projet se résument en trois volets principaux :

a. Renforcer les capacités des communautés d'accueil pour permettre la réinsertion socio économique durable et l'intégration effective des ex-combattants dans un environnement sécurisé.

b. Améliorer l'offre et la qualité des services sociaux de base à travers la réhabilitation des infrastructures sociales dans les communautés d'accueil des populations affectées par le conflit avec une forte participation communautaire.

c. Reconstituer et renforcer le tissu social dans son ensemble en assurant les conditions de sécurité aptes à la relance du développement à travers la promotion de mécanismes de prévention et de résolution des conflits, la formation des acteurs locaux en matière de droits de l'homme et de civisme.

Il est à noter que les résultats escomptés du projet sont les suivants :

1-Le PSPD opère dans cinq zones d'interventions qui sont l'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Nana-Gribizi, la Kemo, Bangui et ses environs. En effet, des actions de mobilisation communautaire et d'élaboration de plans locaux de développement et de monographies sont

entreprises. Ces études servent de cadre de référence pour le financement des microprojets d'appui aux communautés.

2- L'organisation des campagnes de sensibilisation sur la culture de la paix et le renforcement des mécanismes traditionnels de résolution des conflits va contribuer au rétablissement d'un climat de confiance entre les autorités locales et les communautés de base.

3- La réhabilitation des infrastructures sociales avec une forte participation communautaire améliorera l'accès aux services sociaux de base ; santé, éducation et eau potable. La réhabilitation de routes rurales permettra également le désenclavement de certaines zones grâce à l'amélioration de la circulation des biens et des personnes tout en contribuant au processus.

Il est à noter que les bénéficiaires directs et indirects du projet sont les communautés qui accueillent les ex-combattants dans les préfectures déjà ciblées par le PRAC à savoir : l'Ouham, l'Ouham Pende, la Kemo, la Nana-Grebizi et la commune de Bangui. L'ensemble de la population ciblée est estimée à environ 1.5 million d'habitants.

Ce projet est la composante du PRAC qui vise la création d'un minimum de conditions de base pour la restauration de la paix, de la sécurité et du relèvement économique. Cela se fait par la réhabilitation des services, d'infrastructures et d'équipements sociaux de base.

C'est dans ce cadre que le premier comité local de sélection des projets communautaires, réuni en février 2006, a octroyé un appui de 4,6 millions de FCFA à l'organisation des femmes centrafricaines (OFCA). Cette somme couvrira les frais de réhabilitation du centre de formation de l'organisation. Avec une capacité de 100 personnes, le centre est chargé d'assurer l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles. Il assure par ailleurs une formation professionnelle dans des domaines variés comme l'hôtellerie et la restauration ou la couture.

On note également que ce premier comité de sélection avait choisi la réhabilitation de la maison des jeunes de Bossangoa. En outre, le comité de sélection envisage la reconstruction et la réhabilitation des institutions détruites.

La réhabilitation de centre géré par le Diocèse de Bossangoa devrait permettre à la population de la ville de disposer d'un lieu de réunion. Par ailleurs, la maison des jeunes doit servir de logement pour les événements socio culturels menés par la jeunesse de la ville et des environs, ce qui contribuerait naturellement à la dynamique de la réconciliation. Les bornes fontaines ont été construites pour l'approvisionnement en eau potable aux communautés de ces zones d'intervention du PNUD.

Dans le même ordre d'idées, les agents du projet de sécurité pour le développement (PSPD) se sont déployés dans les différentes régions couvertes par le projet, en vue de mener des consultations communautaires et d'identifier les investissements sociaux prioritaires.

3) Armes légères et de petit calibre (ALPC).

La sécurité est devenue un enjeu crucial pour la réalisation des objectifs de l'aide au développement. Ainsi, la prolifération et le trafic des armes légères et de petit calibre constituent une entrave majeure au développement du pays affecté par ces phénomènes. La violence armée qui en découle affecte gravement et durablement l'ensemble de la société. Elle anéantit très souvent les efforts des gouvernements dans leur combat pour le développement.

Face à ce constat, le PNUD s'est tout naturellement engagé dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la violence armée, en créant ce projet sous l'appellation des Armes Légères et Petit calibre (ALPC). Le PNUD a choisi de soutenir les efforts d'un nombre croissant de gouvernements qui veulent bien s'impliquer dans la lutte contre ces phénomènes. En effet, pour la République Centrafricaine, le programme de réduction et de contrôle des armes légères, et de micro désarmement constitue une contribution importante à la restauration de la sécurité et à la consolidation de la paix.

Ainsi, on estime à plus de 50.000¹⁶, le nombre d'armes légères en circulation illégale sur le territoire Centrafricain. Ceci résulte des crises militaro- politiques successives en RCA, mais reflète également la récurrence de conflits dans la sous- région et dans la plus part des pays frontaliers de la Centrafrique (Soudan, Tchad, RDC, République du Congo).

L'atelier national sur la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) en Octobre 2005 financé par le PNUD, a permis de définir les grandes lignes d'une stratégie nationale et d'un plan d'action. Ce travail a également permis de développer un programme national portant sur le contrôle et la réduction des armes légères et le micro désarmement communautaire. Pour cela, l'ébauche d'un plan d'action basé sur deux axes a été élaborée :

¹⁶ Berman Eric, La république Centrafricaine : Une étude de cas sur les armes légères et les conflits, Coprint, Genève, Suisse, 2006, P.27

1-L'amélioration de la maîtrise de la prolifération néfaste des ALPC à travers le renforcement du cadre législatif et réglementaire, le contrôle intérieur et aux frontières, et la réduction des ALPC illicites en circulation en RCA ;

2-Le renforcement des mécanismes de coopération sous régionaux et internationaux.

Le développement du Programme notamment l'élargissement de la gamme des services offerts et la couverture géographique, sera possible en fonction des ressources additionnelles qui seront mobilisées. Des négociations sont en cours avec des partenaires bilatéraux à cette fin. L'assistance préparatoire et des programmes ultérieurs seront mis en œuvre en synergie avec les autres projets développés par l'unité Post- conflits du PNUD.

Le programme vise à appuyer le renforcement de l'ensemble des partenaires concernés (Communautés, Commission Nationale, Police, Société civile et autorités locales) au niveau des mécanismes de gouvernance locale et en matière de résolution des conflits. Le Programme assure par ailleurs la sécurisation à long terme des communautés, en associant la collecte et la destruction des armes en collaboration avec les stratégies locales de relèvement Post-conflits. Il accentue aussi la sensibilisation des communautés sur l'impact de la détention illégales et de l'utilisation abusive d'armes à feu.

4)- Reforme du Secteur de la Sécurité.

Les Etats généraux de la défense et de la sécurité de 1996, aussi bien que le dialogue national de 2003 avaient fait des recommandations pour la restructuration des forces de sécurité. Les insuffisances de ces forces au niveau des effectifs, de la formation, de la méthodologie de travail et du respect de la légalité expliquent les démarches du PNUD au près du gouvernement centrafricain pour la restructuration du système de sécurité.

En effet, à l'origine de ce problème, il faut noter que la République Centrafricaine est un pays enclavé qui dispose d'un grand territoire sous-peuplé. Une combinaison de facteurs comprenant la pauvreté, une faible présence de l'Etat en dehors de la capitale, l'effondrement du système de sécurité conjugué avec la destruction du capital social ont favorisé l'émergence de mouvements d'opposition armées, de coupeurs de route et de groupes d'autodéfense. Un climat de violence règne dans les régions du Nord de la RCA. Des assauts réguliers sur les routes principales rendent difficile le commerce à l'intérieur du pays et des attaques fréquentes visant les communautés rurales au cours desquelles des villages sont

souvent brûlés et des personnes enlevées ont rendu la subsistance impossible, notamment dans le nord-ouest. Presque un quart de la population soit un million de personnes est touchée par la violence.

Il est à noter qu'il existe pour le moment un risque constant que la violence sévissant au Tchad, au Darfour et en République Démocratique du Congo débouche sur la RCA. Les frontières de la RCA sont poreuses et peu protégées, qui facilite le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre dans la sous région. Les flux de réfugiés du Darfour en RCA et de la RCA au Cameroun et au Tchad représentent un fardeau supplémentaire pour les populations locales déjà touchées par les conflits. En effet, les ressources disponibles s'avèrent insuffisantes pour satisfaire toute la population riveraine. Ceci prédispose alors ladite population à une concurrence accrue.

Le déploiement d'une force multidimensionnelle le long des frontières tchadienne et centrafricaine avec le soudan trouve son sens, car elle vise à empêcher le débordement du conflit au Darfour.

Comme on le sait bien, les services de sécurité sont destinés à protéger le territoire contre les agressions internes et externes. Pour cela, ces derniers doivent, assurer le respect de l'Etat de droit et une gestion saine et transparente du patrimoine de l'Etat. On peut ainsi dire qu'actuellement, les services de sécurité centrafricains sont largement défaillants sur ce plan. Les forces centrafricaines de défense, ont été affaiblies tant sur le plan humain que sur le plan des infrastructures pendant les crises de la dernière décennie. Des alliances personnalisées et ethniques existent dans les rangs de l'armée. La participation des forces gouvernementales dans les crises perpétuelles du pays y compris un usage excessif de la force et la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont aggravés par des incidents récurrents d'impunité. Le manque de moyens humains et matériels et le délabrement des institutions judiciaires rendent le secteur de la justice inefficace notamment dans les zones rurales.

Les mécanismes traditionnels de justice ont été sensiblement affaiblis par la désintégration de la société rurale et des systèmes démocratiques au niveau local. Les forces de police sont sévèrement sous-équipées et faiblement déployées en dehors de la capitale. Les services des douanes et des Eaux et Forêts manquent de capacités pour effectuer leur travail. Le parlement n'est pas à même d'exercer un contrôle indépendant sur les affaires sécuritaires.

Ainsi, pour pallier à cette situation, le PNUD, partenaire au développement de la RCA a mis en place un projet dit de « Reforme du Secteur de la Sécurité ».

En effet, la Reforme du Secteur de la Sécurité vise à transformer les acteurs, leur rôle et actions afin qu'ils soient gérés et opérés de façon plus compatible avec les normes démocratiques et les principes de bonne gouvernance pour établir un cadre sécuritaire fonctionnant correctement. L'établissement de ce dernier permet de réduire les risques de conflits, assurer la sécurité des citoyens et créer un environnement favorable au développement durable.

En raison de la faiblesse du système de sécurité centrafricain, l'objectif de ce projet est de répondre à un triple défi :

- a) La définition d'un cadre institutionnel clair qui intègre les politiques de sécurité et de développement et inclut tous les acteurs concernés ;
- b) Le renforcement de la gestion des institutions sécuritaires ;
- c) La constitution de forces de sécurité compétentes et professionnalisées qui soient responsables devant les instances civiles.

Dans ses grandes ambitions et surtout dans le cadre de la consolidation de la paix, le PNUD, à travers ce projet veut appuyer le gouvernement centrafricain dans l'organisation d'un séminaire national sur la réforme du secteur de la Sécurité. C'est en fait dans le but d'asseoir une stratégie nationale de réforme et une feuille de route pour sa mise en œuvre.

Dans le même ordre d'idées, le PNUD a donné son appui au rapatriement volontaire de 4.500 réfugiés dans leurs pays d'origine et apporté une assistance aux personnes déplacées, fuyant depuis juin 2005 les conditions sécuritaires et socio-économiques dans la région Nord du pays.

Il y a également, un appui au renforcement des capacités des différents services en charge de la lutte contre la prolifération des Armes Légères et petit Calibres (ALPC).

De même, il y a un appui à l'information et à la sensibilisation des communautés afin de faciliter leur participation au processus de collecte, contrôle et destruction des armes à feu et de manière plus large à la restauration de la sécurité par le développement du sens des responsabilités civiques.

Les capacités nationales en matière de prévention et de réponses aux crises sont renforcées, et les outils d'alerte précoce et de réponses rapides aux crises sont établis et opérationnels. Pour cela, un appui à l'identification des facteurs potentiels de crises, leur hiérarchisation et la compréhension de leurs interrelations, leur vulgarisation au niveau des décideurs et de la population afin de développer le sens des responsabilités citoyennes. Cela passe par la réalisation d'études, de campagnes d'information et d'éducation.

Dans cet optique, un appui à la mise en place d'un Observatoire national pour la prévention, la gestion et la résolution des crises et conflits.

Il est à signaler aussi un appui à la mise en place de mécanismes d'alerte rapide et d'un plan national pour la prévention et la prise en charge des crises. Ce qui demande à cet effet, une concertation large des parties prenantes au niveau national et la mise à disposition d'une expertise internationale en matière de gestion des risques et résolution des crises.

Dans le même ordre d'idées, le PNUD veut apporter son appui à la formation d'un réseau d'experts et de personnes ressources nationales sur les questions relatives à la prévention et la gestion des crises et conflits par la mise en place d'un module de formation et l'organisation de sessions de formation adaptées à divers types de publics cibles.

B: DANS LE DOMAINE POLITICO JUDICIAIRE, DROITS DE L'HOMME ET LA PROMOTION DES PRINCIPES D'EGALITE ET DE L'EQUITE.

Conscient des carences actuelles affectant le système judiciaire et de la nécessité de procéder au rétablissement de la confiance dans l'institution de la justice en vue de renforcer la démocratie et l'Etat de droit, le PNUD a retenu la justice comme secteur prioritaire en RCA.

Les crises Politico –militaires qui ont secoué la RCA ont entraîné un profond bouleversement dans le fonctionnement de l'ensemble des administrations publiques. Cette situation a conduit à un niveau de gouvernance très faible, marquée par une mauvaise gestion des finances publiques. Mais également à une répartition inégale des ressources. Cette situation fait observer de nombreux cas d'impunité et des violations des droits de l'homme, avec comme conséquence ultime, une profonde crise de confiance des citoyens face aux institutions clés de l'Etat, notamment l'institution judiciaire.

Le gouvernement a inscrit dans son programme d'action le renforcement du système judiciaire comme une de ses priorités dans le processus de la refondation de la nation. Dans ce cadre, une initiative conjointe entre le gouvernement, la société civile, la France et le PNUD, a permis d'élaborer le Projet d'Appui à la sécurité pour le développement au système judiciaire et aux droits de l'homme (PRASEJ).

Le PRASEJ est un projet pilote qui a pour ambition de tester une démarche pour rétablir une justice opérationnelle et de proximité, afin d'en tirer les enseignements, puis d'élargir le champ d'intervention sur le plan géographique et au niveau de la gamme des services rendus.

Il est à noter que le PRASEJ vise à renforcer le système judiciaire et à accroître la confiance des populations des anciennes zones de conflits en vue d'une promotion durable de l'équité, de la sécurité et de la paix durable.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1- Le renforcement des capacités opérationnelles des structures judiciaires des magistrats et des auxiliaires de justice ;
- 2- L' amélioration de l'accès des citoyens à la justice, au travers de la mise en place des juges forains et du renforcement des systèmes de justices alternatifs ;(en formant en fait les chefs de villages et de quartiers).
- 3- Le renforcement de la notion de citoyenneté et des droits civils et politiques, notamment à travers la promotion de la sécurité juridique des personnes par les tribunaux, facilitant l'obtention officielle des pièces d'état civil, et la promotion de la culture des droits de l'homme, en sensibilisant la population rurale aux droits humains, entre autre le droit de circulation des citoyens.

Ainsi, les actions du PNUD se résument comme suit :

a- Les capacités matérielles et en ressources humaines de la justice dans les zones de Bozoum, Bossangoa, Kagagbandoro et Sibut sont renforcées. Cela signifie que les tribunaux de Sibut et de Bozoum sont réhabilités et les tribunaux de Bossangoa et Kaga Bandoro sont construits.

Les 04 tribunaux des juridictions cibles sont équipés en fournitures, meubles, équipements informatiques, et moyens roulants. Les capacités des 08 magistrats et des auxiliaires de justice sont renforcées ;

b- L'accès des citoyens à la justice est facilité à travers la mise en place des juges forains et le renforcement des systèmes de justice. Des juges itinérants sont formés et équipés pour rendre la justice dans les zones cibles

Les systèmes de justice alternatifs sont appuyés en vue de résoudre les conflits en première instance. Ici, les chefs de village et de quartiers sont formés en matière de réconciliation.

d- L'appropriation de la notion de citoyenneté et l'exercice des droits civils et politiques à travers un système d'état civil sont renforcés

La culture de la citoyenneté est promue auprès de la population des zones cibles. C'est pour cela que les capacités des ONG de droits de l'Homme sont renforcées, et la population rurale est consciente de ses droits et des mécanismes pour les faire valoir.

Les capacités des communes à délivrer les actes d'Etat civil sont renforcées. (Les mairies sont équipées en registres d'état-civil et placards).

Il est important d'ajouter sur ces résultats du projet les quatre tribunaux équipés, les quatre mairies équipées, 360 chefs formés, 4 antennes locales de l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) créés, les capacités de ses membres ont été renforcées et 80 nouveaux membres de cette ONG ont été formés en matière de droits humains.

En ce qui concerne l'appui au retour de la légalité constitutionnelle, on peut noter qu'après le coup d'Etat du 15 mars 2003 suivi de la suspension des institutions démocratiques de la République Centrafricaine, le PNUD a orienté ses certaines missions au contexte du moment. Il a donc orienté ses activités vers l'amélioration des moyens d'alerte précoce, la définition de mesures appropriées de prévention des tensions et des conflits par son appui au dialogue national.

La stratégie que le PNUD a utilisé pour aider la Centrafrique à retrouver la légalité constitutionnelle et la paix, sont surtout l'appui à la médiation, négociation et l'appui technique et financier. Dans toutes les circonstances, le PNUD a toujours assisté aux démarches entreprises par le gouvernement centrafricain dans la marche vers la démocratie. Nous pouvons noter aussi que vers la fin de l'année 2003, la scène politique était marquée par la préparation du processus électoral qui devait permettre le retour à l'ordre constitutionnel et à l'Etat de droit. A cet effet, le PNUD a appuyé le gouvernement de transition à réussir cette échéance électorale. Il a apporté son assistance technique et financière au travers de la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI).

C'est ainsi que, l'Etat centrafricain, bénéficiant de l'appui du PNUD a mis en place des nouvelles institutions républicaines, notamment une nouvelle assemblée Nationale comptant 105 députés dont 11 femmes, une cour constitutionnelle permanente et un Médiateur. En outre, Le PNUD a pris part très active dans la résolution de la crise en avril 2004, née de la revendication des ex-combattants, empêchant ainsi l'escalade de la violence. Soucié toujours que la République centrafricaine retrouve sa paix, le PNUD a appuyé les efforts du gouvernement dans la signature des accords de paix entre les mouvements rebelles. Il s'agit de l'accord de Syrte du 2 février 2007 entre le gouvernement et le Front Démocratique pour le Peuple Centrafricain (FDPC) et celle de Birao signé le 3 avril 2007 entre le gouvernement et l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR).

Vue que la réconciliation nationale est un pilier vers la recherche de la paix, le PNUD a appuyé le gouvernement centrafricain à une marche vers la réconciliation nationale. C'est ainsi qu'en septembre 2001, juste après le coup d'Etat manqué revendiqué par l'ancien président André Kolingba, le PNUD a trouvé une extrême nécessité d'accompagner les efforts du gouvernement centrafricain et de la société civile en vue de réaliser la réconciliation

nationale et de favoriser la création d'un cadre politique propice à la paix et au développement. Mais ce forum qui devait se tenir fin mars 2003, a connu des perturbations majeures avec le coup d'Etat du 15 mars 2003. C'est avec les nouvelles autorités que ce dialogue national a eu lieu à partir du 9 septembre au 27 octobre 2003. Ce forum était une occasion pour les Centrafricains de se réunir et de traiter des questions politiques, sécuritaires, sociales et économiques du pays.

Nous notons aussi qu'au chapitre des crises économiques et financières de 1990-1993, la Centrafrique a accumulé de lourdes dettes envers les institutions financières internationales, en plus des arriérés des ses fonctionnaires. Suite aux difficultés à faire face à ses échéances, le pays s'est vu suspendre le soutien de ses institutions financières et des bailleurs de fonds internationaux. Pour cela, le PNUD n'a pas cessé de lancer un appel à l'aide au plan international pour soutenir la Centrafrique. Il a fait à cet effet des plaidoyers auprès des institutions financières, et les investissements étrangers pour solliciter des financements aux projets de développement. Pour cela, le PNUD et la Banque Mondiale ont organisé le 26 octobre 2007 une table ronde des partenaires au développement qui a permis à l'Etat centrafricain de bénéficier d'environ 600 millions de dollars pour son redressement économique.

Il convient de noter aussi qu'après le Coup d'Etat du 15 mars 2003, l'Union Africaine (UA) avait suspendu l'Etat centrafricain en tant que membre, conformément à ses principes de fonctionnement. Ainsi, suite aux élections soutenues par le PNUD en 2005, établissant un pouvoir démocratique, le pays a retrouvé sa place de membre au sein de l'Union Africaine. C'est ainsi qu'alors l'Union africaine a lancé un appel d'aide aux pays africains et a déployé une mission afin de s'enquérir de la situation en République centrafricaine pour mieux orienter son aide. Déjà avant la table ronde de Bruxelles dont l'implication du PNUD a été déterminante dans son organisation et dans ses plaidoyers en faveur de l'Etat centrafricain, l'Union Africaine a organisé le 19 octobre 2007 une commission spéciale pour envisager une aide au gouvernement centrafricain. A cet effet, cette organisation a promis une contribution de 80.000 dollars pour appuyer l'Etat Centrafricain dans le processus de consolidation de la paix.

De même, le contexte politique actuel est marqué par la préparation du dialogue politique inclusif et à cet effet, le PNUD s'est investi profondément

Il est à noter que dans la décision 2005/1 du 28 janvier du Conseil exécutif du PNUD a approuvé des nouvelles réglementations qui permettent au PNUD de mettre en œuvre dans leur totalité les procédures communes d'élaboration de programmes de pays ou plan d'action

du programme de pays¹⁷ sous l'appellation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUM). Pour cela, le PNUD a engagé un important chantier à savoir : la consolidation de la paix, le rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire et la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles et économiques en vue de favoriser un développement durable et équitable.

La coopération entre la République centrafricaine et le PNUD dans la période comprise entre 2007 et 2011¹⁸, donne des résultats suivants :

Les capacités du parlement, du haut conseil de la communication, de la cour des comptes et de la cour constitutionnelle sont renforcées pour conduire leur mission de maintien de la paix, de la démocratie et de contrôle de l'action gouvernementale. Pour cela une production des textes/documents de référence de l'Assemblée Nationale et de la Cour Constitutionnelle et mise à la disposition des deux institutions d'outils appropriés pour effectuer le contrôle gouvernemental et le respect des droits. Elle sera réalisée à travers :

- 1- L'élaboration du manuel de règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, du manuel des procédures et du député et l'élaboration du recueil textes fondamentaux de la Cour Constitutionnelle ;
- 2- La formation des membres des commissions de l'Assemblée Nationale sur les votes de loi et sur les procédures financières.

Il est à noter un appui au renforcement des capacités techniques et matérielles (le vote des lois, la loi des finances, le contrôle des finances, contrôle législatif) du haut conseil de la communication, Assemblée Nationale, Cour des comptes, Cour Constitutionnelles. Les actions pour réaliser ce produit sont fixées comme suit :

- 1- La mise en place d'une cellule de gestion et d'appui technique à l'Assemblée Nationale ;
- 2- Des séances de formation et voyages d'étude au profit des membres des commissions et des cadres du Haut Conseil de la communication, de la Cour Constitutionnelle, et de la Cour des comptes ;
- 3- Un appui en matériel à ces institutions.

¹⁷ Synergie collective de toutes les agences du système des Nations Unies.

¹⁸ Cet accord de coopération a un important chantier à savoir la consolidation de la paix, le rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire et la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles et économiques en vue de favoriser un développement durable et équitable. Elle a été signée le 26 février 2007 à Bangui, République Centrafricaine. Pour le gouvernement : Monsieur Sylvain MALIKO, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Pour le PNUD : Monsieur Toby LANZER, Représentant Résident du PNUD-RCA

Il est important de signaler aussi un appui à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'information et de la communication, et l'amélioration du cadre d'exercice des organisations professionnelles des medias ainsi qu'au renforcement de leurs capacités. Ainsi, les actions prévues sont :

- 1- L'appui à la formulation d'un document de politique nationale d'information et communication ;
- 2- La formation des cadres et professionnels de l'information sur les questions d'éthique et de déontologie ;
- 3- L'adoption et la révision des textes de base pour la liberté de la presse.

Dans le même ordre d'idées, l'accès à la justice est accru surtout dans les anciennes zones de conflits et la promotion et le respect des droits humains. Pour cela, un appui à la réhabilitation de la justice dans les ex-zones de conflit et au renforcement des capacités des magistrats. Ainsi, les actions spécifiques pour atteindre ce résultat sont :

- 1- La réhabilitation et l'appui en matériel aux tribunaux dans les anciennes zones de conflit.
- 2- La formation et la sensibilisation des magistrats sur la question de justice de proximité.

Dans ce sens, un appui à l'organisation régulière des audiences foraines et à la délivrance des actes d'état civil aux populations. Dans cette perspective, les actions suivantes sont prévues :

1. L'organisation des audiences foraines dans les anciennes zones de conflit afin de rendre justice ;
2. L'organisation des campagnes de sensibilisation pour obtenir l'adhésion des populations de base ;
3. Le renforcement de la notion de citoyenneté à travers la délivrance des actes d'état civil aux populations. Cette stratégie sera renforcée par la formation des forces de l'ordre et de sécurité sur les obligations de respecter les droits de l'homme dans l'exercice de leur fonction.

C'est dans cette lancée que la société civile, le secteur privé, les ONG, jouent pleinement leur rôle d'acteur de développement économique et social. C'est pour cela qu'il y a l'appui à l'organisation et renforcement de la société civile afin qu'elle participe activement comme acteur de développement économique et social. De façon spécifique, les activités ci-après sont prévues dans ce sens :

1. La restructuration et réorganisation de la société civile et le renforcement de leurs capacités pour jouer leur rôle d'acteur de développement.
2. Un appui à la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à l'épanouissement et la coordination des activités de la société civile/secteur privé et ONG, avec notamment :
 - a)-L'appui à la mise en place d'un cadre de dialogue social entre la société civile et le gouvernement ;
 - b)-La mise en place de la plateforme de la société civile.

Il est important de signaler que les capacités des services en charge de la lutte contre la prolifération des armes légères ainsi que la réinsertion des ex-combattants sont renforcées et élargies. Pour cela, un appui sera dirigé vers :

- 1- La mise à jour et l'adoption de la réglementation sur les armes légères et de petit calibre ;
- 2- La vulgarisation de ces nouvelles dispositions réglementaires auprès de l'ensemble de la population, des décideurs et leaders jusqu'au niveau des communautés ;
- 3- Une participation de tous ces acteurs à l'application et au respect des textes.

Dans le même ordre d'idées, un appui à la mise en place de registres au sein des services directement responsables de leur gestion ;des modalités seront mises en place afin d'assurer la mise à jour et le contrôle de ces registres, et l'information est accessible aux citoyens.

Nous notons avec un intérêt que la prise en compte de la sexespecificité dans toutes les activités de la consolidation de la paix figure dans les actions du PNUD. En effet, tous les projets post-confits initiés par le PNUD intègrent toujours la question sexespecificité. Les projets cherchent l'implication des femmes et s'adressent aussi en priorités aux groupes les plus vulnérables et indigents de la communauté. Les femmes sont impliquées dans le processus du développement des microprojets et dans les décisions concernant les activités. Ce qui montre alors l'importance que le PNUD accorde aux questions de l'équité et de l'égalité dans la consolidation de la paix.

En dépit de ces avancées considérables, on déplore quelques obstacles qui ralentissent les activités du PNUD. On peut citer par exemple l'insécurité persistante à l'intérieur du pays, notamment des rebellions et le phénomène des coupeurs de route qui ralentissent en particulier le déploiement du personnel des projets post-conflit. Les projets se concentrent dans les villes et ne peuvent pas effectuer des missions à l'intérieur. Aussi, une lenteur dans les activités impliquant les communautés n'a pas permis que les choses évoluent comme on le

souhaitait. Cette lenteur est due à un problème de disponibilités des fonds alloués à l'exécution des activités.

En conclusion, le PNUD a élaboré un ensemble de stratégies et réalisé des activités couvrant tous les aspects d'un processus de consolidation de la paix. Mais, il convient donc de jeter un regard sur l'impact de toutes ces actions sur le processus de consolidation de la paix en République Centrafricaine.

DEUXIEME PARTIE :
**L'ANALYSE DE L'IMPACT DE L'IMPLICATION DU PNUD DANS LE
PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN PERIODE POST-CONFLIT
ET LES DEFIS MAJEURS A RELEVER.**

Dans cette partie, nous allons essayer d'une part de faire une analyse de l'impact de l'implication du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Centrafrique, et d'autre part de ressortir des défis qui méritent d'être relevés pour une paix durable pour ce pays.

CHAPITRE I : ANALYSE DE L'IMPLICATION DU PNUD DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

A la suite des actions multiformes entreprises par le PNUD, une amélioration significative de la situation devrait être perceptible. Ainsi, une analyse de la situation en Centrafrique permet de s'interroger sur l'impact réel des stratégies mises en œuvre par le PNUD. Pour cela, nous allons voir l'impact des actions mises en œuvre par le PNUD (I) et voir comment on peut expliquer les résultats obtenus jusque là (II).

I- L'IMPACT DES STRATEGIES ET ACTIONS DU PNUD DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN RCA

Pour mieux faire une évaluation sur l'impact des stratégies mises en œuvre par cette institution, il est important de jeter un regard sur l'évolution de la situation politique et économique de la Centrafrique (A), et d'examiner la situation sécuritaire et assistance humanitaire (B).

A- La situation politique.

Les réalisations et le comportement des différents acteurs politiques et de la société civile comptent beaucoup plus pour un changement de la situation politique d'un Etat. Il est important de signaler qu'avant 2001, les autorités centrafricaines n'étaient pas parvenues à réunir tous les acteurs de la société autour d'une table, afin de discuter des questions qui minent la société centrafricaine. Les plaidoyers du PNUD et son appui à la médiation auprès des différentes composantes de la vie politique centrafricaine ont contribué au retour progressif à la stabilité.

Ainsi, le PNUD a favorisé le rétablissement des institutions démocratiques avec son appui technique et financier au processus électoral au travers de la Commission Electoral Indépendante (CEMI). Le PNUD a contribué au maintien du consensus national. Car c'est suite à ces élections jugées justes et transparentes par toutes les parties, qui marquent le retour à l'ordre constitutionnel. C'est grâce aussi à son appui que les Centrafricains se sont tous mis d'accord pour poursuivre le processus de consolidation de la paix à travers

l'acceptation de la tenue d'un dialogue politique inclusif. Même s'il y a des divergences sur la gestion du pouvoir étatique, les acteurs politiques centrafricains essayent de privilégier le dialogue pour faire taire à ces divergences.

Le PNUD a aussi appuyé le gouvernement centrafricain à se doter d'un ensemble d'instruments juridiques permettant de régir les rapports politiques et sociaux, et de consolider l'Etat de droit. C'est l'exemple de la constitution de 2004, du code de Bonne Conduite régissant la vie politique avant, pendant et après les élections. De même, le projet de Programme d'Appui à la Sécurité Juridique pour le Développement, au Système judiciaire et aux Droits Humains (PRASEJ) initié par le PNUD va aussi dans ce sens. Les actions de ce projet permettent de rendre la justice centrafricaine plus efficace et accessible à tous, y compris les groupes les plus vulnérables, à travers le renforcement des droits fondamentaux des citoyens et à la protection et à la promotion des Droits Humains. Ce projet s'inscrit en fait dans la logique de la gestion post-crise et dans les efforts menés par le système des Nations Unies en RCA visant le renforcement de la sécurité au sens large et la relance des efforts de développement, en particulier la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour cela, ce projet vise :- le renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de justice ainsi que la réhabilitation des tribunaux des sites pilotes du projet (Kagabandoro, Bossangoa, Sibut et Bouzoum) ;

-Le rapprochement et la facilitation de l'accès des citoyens à la justice par la mise en place de juge de proximité et de Tribunaux Forains ;

-Le renforcement de la notion de citoyenneté et de l'exercice des droits, y compris les obligations du citoyen.

Par ailleurs, il existe de fois des dissensions dans le fonctionnement de l'appareil politique centrafricain. Ces dissensions peuvent porter atteinte à la stabilité politique. Pour cela, le gouvernement centrafricain fait toujours des efforts pour ramener les choses dans l'ordre, afin d'éviter que ces dissensions se transforment en conflit.

B- Le processus de redressement économique.

En ce qui concerne le redressement économique, le PNUD joue un rôle de premier plan. A la suite des effets néfastes du conflit sur les structures économiques, les investisseurs ont renoncé à leurs projets et investissements en République centrafricaine. C'est ainsi que les institutions financières ont mis le pays en marge de leur programme d'aide. La RCA, pays

essentiellement rural, a vu sa croissance économique stagner et même évoluer baisse durant la crise depuis 1990. C'est ainsi que le PIB est parti de 7% en 1994, pour atteindre 5% l'année suivante, 2% en 1996 et 1,8% en 2001¹⁹.

Ainsi, grâce à la négociation et au plaidoyer du PNUD auprès de la communauté internationale, la Centrafrique bénéficie d'une plus grande compréhension des bailleurs de fonds qui ont manifesté leur sensibilité au danger que représente la crise centrafricaine pour la sous région. Pour cela, la Centrafrique s'est vue accordée des faveurs des bailleurs de fonds. Aussi, le plaidoyer du PNUD a créé des conditions d'un retour des investisseurs en Centrafrique et a favorisé l'admission du pays à l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Cette admission fait suite à l'accord du club de Paris pour la restructuration de la dette extérieure de la Centrafrique, intervenu le 20 avril 2007 ouvrant la voie au redressement du pays. Dans la même lancée, en dehors de la France partenaire traditionnel de la RCA, les Etats-Unis ont annoncé leur projet d'investissement en RCA, signe de la relance de l'activité économique. Toutes ces aides ont permis à la Centrafrique de réaliser une étonnante performance économique, avec un taux de croissance de 3,8% en 2006 et 4,7% au premier semestre 2007²⁰ pouvant favoriser ainsi la relance économique.

Ainsi, la Chine se dit aussi déterminée à contribuer au redressement économique et a déjà versé au gouvernement centrafricain une aide d'environ 300 millions au mois d'octobre 2007 pour le financement des projets à impact rapide. Le Japon et la Sued ont financé le Projet de Sécurité pour le Développement (PSPD). Le Japon est prêt encore à financer le projet de désarmement. L'Union Européenne quant à elle, a versé 7 millions Euros pour la Reforme du Secteur de Sécurité (RSS). Il est à signaler que le PNUD a joué un rôle déterminant dans l'organisation et à la tenue de la table ronde de Bruxelles du 26 octobre 2007, qui a permis à l'Etat centrafricain de bénéficier de 600 millions de dollars (soit 300 milliards de franc CFA) pour le programme de développement.

Le PNUD a appuyé aussi le Gouvernement centrafricain dans la production d'un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). De même le PNUD est aux côtés des caisses d'Epargne et de Crédit pour lutter contre la pauvreté en RCA. C'est ainsi que pour éviter la fermeture de la plupart des caisses d'épargne et de crédit créées en République centrafricaine dans le cadre du Programme d'Appui à la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à trouver des solutions adéquates et efficaces.

¹⁹ www.banque-france.fr, Rapport Banque de France sur les pays de la zone Franc, 2004

²⁰ Rapport de crisis Group, Washington, Août 2007

Ce projet du gouvernement centrafricain, qui avait bénéficié de l'appui technique et financier du PNUD de 2000 à 2002, a été clôturé en décembre 2002 mais laissant des acquis, les caisses qu'il convient de consolider. Une mission d'audit a ainsi été dépêché par le PNUD, conformément aux vœux du Ministère des Finances. Cette mission, conduite par un expert en micro finance du 27 juin au 25 juillet 2004, s'est déplacée au chevet des 19 caisses de province et de la capitale, pour faire son diagnostic.

Pour le moment, le PNUD plaide au près des partenaires extérieurs pour que la RCA obtienne un financement pour la préparation et la tenue du dialogue politique inclusif prévu au mois de juin 2008.

II-L'IMPACT DES STRATEGIES DU PNUD AU NIVEAU SECURITAIRE ET DES DROITS DE L'HOMME.

Dans cette section, nous allons d'abord voir la situation sécuritaire (A) avant de nous intéresser à celle de droits de l'homme (B).

A- Dans le domaine sécuritaire

La République centrafricaine est un pays vaste et peu peuplé. Une combinaison de facteurs comprenant la pauvreté, une faible présence de l'Etat de droit en dehors de la capitale, l'effondrement du système sécuritaire conjugué avec la destruction du capital social a favorisé l'émergence de mouvements d'opposition armés, de coupeurs de route et de groupes d'autodéfense. A Bangui, la situation sécuritaire actuelle se caractérise par un calme relatif où les patrouilles des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et des éléments de l'armée Françaises sont permanentes. Un climat de violence règne dans les régions du Nord du pays. Des assauts réguliers sur les routes principales rendent difficile la circulation des personnes et des biens.

Dans le Nord-ouest, les attaques fréquentes visent les communautés rurales au cours desquelles des villages sont souvent brûlés et des personnes sont enlevées, prises d'otages avec demande de rançon, rackets sont les modes d'action de deux mouvements rebelles à savoir l'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD) et L'Union des Forces Républicaines. Ceci crée ainsi la confusion avec les attaques des coupeurs de routes qu'ils côtoient. Environ un million de personnes est touchée par cette violence. Dans le Nord-

est, sont surtout les incursions des rebelles tchadiens, en collaboration avec les éléments centrafricains qui sont la principale source d'insécurité dans ce pays.

Toutefois, la persistance de l'insécurité en Centrafrique est étroitement liée à la défaillance du système de sécurité centrafricain. Il faut reconnaître que ce système est affaibli sur le plan humain, équipements et des infrastructures au cours duquel les services de sécurité centrafricain ne parviennent pas à protéger la population et le territoire national. L'ethnisation de l'armée, la participation des forces de défense et de sécurité dans les crises perpétuelles du pays y compris un usage excessif de la force et la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire est aggravé par des incidents récurrents d'impunité. Les Rapports récents de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, de l'ONG Human Rights Watch et des autres organisations humanitaires, font état des crimes dont les forces gouvernementales et de la garde présidentielle se sont rendues coupables sur les populations civiles sans être inquiétées ni par la justice, ni par l'autorité suprême²¹. Les flux des réfugiés centrafricains au Cameroun et au Tchad, le déplacement des populations vers la brousse ou vers les zones sécurisées sont les preuves de cette insécurité constant en RCA.

La persistance de la violence qui sévit au Tchad, au Darfour et en République Démocratique du Congo déborde sur la RCA. Les frontières de la RCA sont poreuses et peu protégées, facilitant ainsi le trafic illicite d'armes légères et de petits calibres et la circulation de groupes armés entre les zones de conflit de la sous région. La prolifération de ces armes est d'autant plus accentuée par le fait qu'elles sont faciles à utiliser, à transporter et à dissimuler. Même s'il se pose le problème de traçage de ces armes, il est probable que l'Etat centrafricain, au-delà de ses difficultés financières, se procure d'importantes quantités d'armes. Et le camp adverse c'est-à-dire les rebelles font autant. Par conséquent, ces armes se trouvent dispersées entre les mains des civils, où sont vendues secrètement aux combattants dans d'autres pays. Aussi, les rebelles reçoivent le soutien logistique de leurs alliés, ce qui contribue à la dissémination des armes non seulement dans le pays en crise, mais aussi dans les pays limitrophes. On constate que avec l'allure de la turbulence que vivent les Etats voisins de la RCA, le problème d'insécurité va s'étendre et risque d'entraîner les pays stables de la sous région à sombrer dans la violence armée. D'où l'importance nécessaire de faire un désarmement dans les pays voisins de la RCA qui jusque là, n'ont jamais connu de crises armées. En tenant compte de l'adage qui dit « vaut mieux prévenir que guérir ». Ces armes

²¹ Rapports de Human Rights watch, « Etat d'anarchie », Bangui, septembre 2007, et aussi lire le rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, « Quelle justice pour les victimes des crimes de guerre ? », Bangui 2003.

achetées par les populations civiles de ces Etats voisins pourront être utiliser un jour pour perturber la sécurité de ces peuples.

L'absence des forces de sécurité sur certains axes routiers favorise les opérations des coupeurs de route, véritable danger et source d'angoisse pour les populations et les opérateurs économiques. Ces coupeurs de route sévissent principalement dans l'Ouest, le Nord-est et le Nord-ouest, et dépossèdent les populations de leurs biens et parfois, prennent en otage des enfants et des femmes pour demander des rançons. Leurs actions macabres empêchent le ravitaillement de la Centrafrique en produits divers.

A la suite des stratégies mises en œuvre par le PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Centrafrique dont la plus récente est l'appui au gouvernement centrafricain dans l'organisation d'un séminaire national sur la Reforme du Secteur de la Sécurité (RSS), en passant par le Projet de Réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés(PRAC), le Projet de Sécurité pour le Développement (PSPD), le Programme d'Appui à la Sécurité Juridique pour le Développement, au Système judiciaire et aux Droits Humains, et le Projet de Lutter contre la prolifération des Armes Légères et Petit Calibres et d'autre stratégies mises en oeuvre pour appuyer le gouvernement dans le domaine sécuritaire. Mais, au regard de la situation actuelle du pays et du fonctionnement des institutions, il ressort que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée dans plusieurs domaines. Quelques hypothèses peuvent expliquer ce fait.

B- Dans le domaine des droits de l'homme

Depuis le début de démocratisation de la vie politique amorcé en 1993, un souffle nouveau a été constaté notamment en ce qui concerne l'exercice et la jouissance des droits et libertés fondamentaux. Ainsi, Cette remarquable mutation de la société centrafricaine s'est accompagnée d'une réelle prise de conscience du respect des principes universels des droits de l'homme. Elle a suscité une grande mobilisation des différentes couches de la société centrafricaine et ses partenaires internationaux (société civile, formations politiques, medias, PNUD, UNICEF, BONUCA/MINURCA, HCR et UNESCO) qui se sont impliquées dans de vastes campagnes de sensibilisation, d'information, de formation et de vulgarisation. Nonobstant cette prise de conscience généralisée et quelques progrès significatifs, la protection effective des droits de l'homme reste encore insuffisante.

En effet, les cas d'arrestation arbitraire (de détentions illégales) commis par les agents des forces de l'ordre sont fréquemment signalés. Eu égard aux contraintes que connaît le pouvoir judiciaire, l'aggravation du phénomène de l'impunité, de la justice populaire (justice du quartier) est devenue le nouvel indice de l'exacerbation de la population, face à l'inertie des institutions de l'Etat. On note que les victimes sont en majorité des voleurs, des personnes suspectées de sorcellerie ou de pratiques de charlatanisme, livrées à cette justice au mépris du respect des règles garantissant la présomption d'innocence.

Dans le même ordre d'idée, la situation carcérale reste encore précaire. Ceci est dû de l'insuffisance de prisons, les détenus sont incarcérés dans des commissariats de police et des brigades de gendarmerie. En conséquence, les conditions de détention ne répondent pas à l'ensemble des règles minimales pour le traitement des tenus.

A cause des difficultés économiques, le système scolaire n'offre pas suffisamment d'opportunités pour un accès à l'emploi. Le taux de chômage est élevé qui affecte surtout les jeunes. L'offre des services sociaux de base est largement inférieure aux demandes croissantes. La fragilité et l'étroitesse du marché de l'emploi ne donnent pas d'opportunités aux demandeurs de plus en plus nombreux sur le marché du travail. Les salaires, bourses et pensions ne sont pas payés. Ce qui entraînent une chute de revenus des ménages et une inégalité d'accès du plus grand nombre des agents aux infrastructures sociales de base. Le phénomène de « Vie chère » touche pour le moment le monde en général et la RCA en particulier. Dans les campagnes, l'accès à l'eau potable reste une denrée rare et l'accès à l'information indispensable à la compréhension des défis et à l'amélioration de leurs conditions de vie est inexistant. Cette disparité entre les villes et le monde rural est source de désagrégation d'une société déjà en pleine mutation.

Les Rapports des organisations de défense des droits de l'homme en citant par exemple celui de Human Rights Wattch d'octobre 2007 intitulé « Etat d'anarchie » fait état de la situation dramatique des droits de l'homme en Centrafrique et particulièrement dans le Nord-est et le Nord-ouest. En effet, depuis le début de la crise centrafricaine, les violations massives des droits de l'homme pendant les affrontements et, la persistance de l'insécurité ont mis hors de la frontière les milliers des centrafricains qui, jusqu'aujourd'hui ne manifestent pas le besoin de retourner chez eux. Ces personnes ont trouvé refuge dans les pays voisins de la RCA. Selon les statistiques du HCR, ils ont passé de 21.000 en mai 2007 à 29.000 au mois d'octobre de la même année. Le Cameroun abrite pour le moment 45.000 réfugiés centrafricains, pour la plupart des Bororos nomades éparpillés (à Bertoua dans la province de l'EST et à Meiganga dans l'Adamaoua).

Par ailleurs, au mois de décembre 2005, dans le sud du Tchad, un transfert de quelque 6.000 réfugiés centrafricains installés temporairement sur l'extension du camp de réfugiés d'Amboko, a été effectué vers un nouveau site situé à 30 kilomètres de Goré, principale ville du Sud du Tchad. Selon les sources du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le Tchad abrite plus de 40.000 réfugiés centrafricains dans le Sud, repartis en quatre sites : Amboko, Yaroungou, Gondje, et Dosseye.

Selon les estimations du HCR, la République Démocratique du Congo enregistre sur son territoire 15.000 à 20.000 réfugiés centrafricains qui ont traversé la frontière suite au coup d'Etat manqué du 28 mai 2001. Parmi ces réfugiés, six mille ont trouvé l'insertion dans la société locale. Mais qui n'entre pas dans le cadre des normes internationales concernant la protection des réfugiés, mais qui est liée à la solidarité africaine.

III- HYPOTHESES D'EXPLICATION DES RESULTATS

En dépit des efforts consentis par la communauté internationale pour que la paix revienne définitivement en République Centrafricaine, il est difficile de percevoir le progrès à certains niveaux du fonctionnement de ce pays. Quelques hypothèses permettent d'expliquer la raison pour laquelle, la paix reste difficile à consolider. Pour cela, on peut se baser sur des justifications exogènes (A), et endogènes (B).

A- Les justifications exogènes.

L'une des difficultés de résolution de la crise en RCA trouve son fondement dans la manière dont la communauté internationale en général aborde cette crise.

En effet, depuis l'avènement du retour au multipartisme suite à la conférence de la Baule en 1990, la Centrafrique a été parmi les premiers pays qui s'est doté des institutions démocratiques en 1993. Et pour ce fait, la RCA devait bénéficier d'une mesure d'accompagnement non seulement pour récompenser ces efforts, mais c'était comme promesse sortie de la conférence de la Baule qui stipule que chaque Etat qui se dotera des institutions démocratiques bénéficiera d'une mesure d'accompagnement. Curieusement, cette promesse n'a jamais été respectée.

Cependant, les nouvelles autorités trouvent les caisses de l'Etat vides suite à une longue crise économique et financière de 1990-1993, au point que le paiement des salaires de la

fonction publique et de l'armée a été suspendu et que les arriérés de salaire s'élevaient à 12 mois en fin 1993. Ainsi, si la communauté internationale prêtait son attention à cette situation, on allait éviter les remous sociaux qui ont commencé en 1996 avec son évolution que nous connaissons aujourd'hui. En paraphrasant les propos du Représentant Résident du PNUD en Centrafrique Monsieur Toby Lanzer lors de la table ronde des bailleurs de fonds sur la Centrafrique tenue à Bruxelles en Octobre 2007, « La RCA est une crise oubliée ». On se pose alors la question de savoir pour quoi la communauté internationale a oublié la RCA ? Ainsi, si la communauté internationale respectait l'adage qui dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir, on n'allait pas connaître cette situation dramatique.

Depuis l'éclatement de la crise en 1996, la communauté internationale n'a pu aller aux origines de la crise pour la venir au bout. La preuve en est que quand une mission des Nations Unies se retire, la crise surgit. L'exemple le plus récent est que à peine que la MINURCA s'est retiré, une multitude de rebellions s'est constituées. Pour cela, vu le fonctionnement des Nations Unies à ce qui concerne la succession des mandats, l'idéal était de maintenir un contingent réduit de militaires, en soutien à la Mission politique qui est le BONUCA. Cela allait au moins dissuader les forces rebelles. La Sierra Léone allait servir d'exemple à la Centrafrique²². Car, le BONUCA qui a une mission de consolider, alors que d'habitude ce travail ne se fait pas dans un pays qui est encore en guerre. Au fait, le mandat de cette mission est essentiellement politique, et donc inadapté au contexte actuel qui nécessite encore la présence d'une force militaire onusienne sur toute l'étendue du territoire, sans oublier la prise en compte des aspects sociaux de la crise.

Cependant, dans son rapport du 23 février 2007(S/2007/97), le secrétaire Général des Nations Unies a recommandé le déploiement d'une force multidimensionnelle au long des frontières tchadiennes et centrafricaines avec le sudan afin d'empêcher le débordement du conflit au Darfour. Le conseil de sécurité a approuvé la mise en place de cette force en adoptant la Résolution 1778 à l'unanimité de ses membres le 25 septembre 2007. Cette Mission des Nations Unies au Tchad et en Centrafrique (MINURCAT) devait déployer en Centrafrique environ 300 soldats de la paix, 200 personnes en soutien, ainsi que 50 à 80 officiers civils chargés de la protection des droits de l'homme²³. Dans le même ordre d'idée, l'ONU a mandaté la Force de Maintien de la de l'Union Européenne (EUFOR), pour protéger

²² En Sierra Léone, un contingent réduit dirigé par le Royaume Uni a été maintenu après le départ de la MINUSIL.

²³ Rapport de Crisis Group no 136, « Anatomie d'un Etat fantome », 13 decembre 2007

les populations civiles, les premières victimes de ces conflits tripartites. Nous espérons que le déploiement de ces forces pourra être un bon départ pour répondre à nos souhaits.

En effet, dans cette phase de consolidation de la paix, il faut reconnaître que le PNUD a fait un travail remarquable. A travers l'Unité gouvernance et prévention des crises en particulier et d'autres d'interventions du PNUD dans son ensemble. Beau coup de choses ont été faites pour répondre aux besoins aussi grands pour un pays qui est dans une période de reconstruction. Dans beaucoup de cas, la guerre et l'insécurité (bandits mains armés, coupeurs de route) surgissent quand l'étape du DDR a échoué. On se demande alors si le cas de la RCA peut être assimilé à cette hypothèse. Si c'est le cas, il est souhaitable de repenser ce processus du DDR, en essayant de voir là où le Programme a été défaillant. Sans oublier d'autres domaines de processus de paix. L'insertion des jeunes est une priorité dans le contexte post-conflit. Car les résultats durables ne seront pas obtenus sans une prise en compte spécifique des jeunes, tout en tenant compte de la sexospécificité.

Les jeunes en effet, font partie des groupes sociaux les plus affectés par la fracture sociale qui résulte de la crise. Le danger demeure pour eux de devenir les acteurs même de la fracture sociale par l'effet de leur instrumentalisation et de leur exploitation à des fins tierces. Leur intérêt primordial reste l'insertion socio-économique et l'accès au marché de l'emploi. Dans cette façon, l'implication des jeunes dans le processus de paix, de formation des décisions et leur engagement à l'édification de la société doivent être incontournables et renforcés. Dans la perspective de leur activation dans le contexte centrafricain, il faut admettre le double postulat suivant lequel la transition post-crise est avant tout et à la fois politique, économique, sociale et que ni la réconciliation, ni la consolidation des acquis du processus de paix en cours, moyen ou long terme n'est possible sans l'insertion socio-économique effective des populations en générale et des jeunes en particulier.

De même, les activités du PNUD dans le domaine de création d'emplois doivent être perceptibles, afin de réduire le chômage. Car, il y a une étroite relation entre conflit et pauvreté.

Toutefois, l'Etat centrafricain comme d'autres pays africain en conflit a aussi une part de responsabilité dans la continuation de la crise.

B- Justifications endogènes

Nous pouvons dire que la difficulté de renforcer la paix en République centrafricaine est principalement liée au manque de volonté politique des dirigeants (1), et au manque d'engagement de la part des citoyens eux-mêmes (2).

1-Le manque de volonté politique des dirigeants centrafricains se manifeste par leur désir ardent de gérer le pouvoir sans partager avec autres entités de la société. Chaque centrafricain qui arrive au pouvoir veut gérer le pays avec ses parents d'où le phénomène de la clanisation et ethnisation du pouvoir dans tous les secteurs, même dans l'armée qui devait être une armée nationale sans être colée des couleurs. L'absence d'un projet de société pendant de longues années et le manque de rigueur et de transparence dans la gestion des affaires publiques ont été la base de la mauvaise performance des politiques de développement. L'intérêt général est minoré et privilégie une logique de gestion de la chose publique peu crédible, génératrice de crises persistantes. Les centrafricains doivent savoir que la recherche de la paix appartient d'abord au peuple centrafricain. La communauté internationale ne vient que pour appuyer leurs efforts.

Les acteurs gouvernementaux traînent toujours les pieds pour accepter les propositions de la communauté internationale afin de trouver une issue pacifique à la crise. Ils ne veulent pas prendre le dialogue avec sincérité comme un moyen incontournable du retour à l'ordre et à la paix intérieure. C'est l'absence du dialogue qui a accentué l'opposition politique et armée, aboutissant ainsi aux coups d'Etat successifs de 2001 à 2003. Ainsi, même si le dialogue a finalement eu lieu en 2003, le gouvernement centrafricain n'a pas ménagé des efforts considérables pour appliquer les recommandations de ce forum et qui pourraient pourtant aider la Centrafrique à résoudre un certain nombre de problèmes. La commission qui a été créée pour suivre les recommandations de ce dialogue n'a pas eu les moyens nécessaires pour remplir sa mission. En conséquence, voilà on se prépare à un autre dialogue au mois de juin 2008. Aussi longtemps qu'il n'y a pas de sincérité dans ces assises, le conflit surgira.

Pour ce dialogue inclusif qui est encore en préparation, le PNUD déploie toujours les efforts pour la réussite de ce forum. Mais il y a toujours des difficultés de part et d'autres. A titre d'illustration, le problème d'amnistie se pose encore pour que tous les acteurs de la vie politique centrafricaine participent à ce forum sans être inquiéter de la rigueur de la justice. Si la réticence reste, on se demande si on trouvera une issue pacifique à cette crise.

2-Le manque de volonté au niveau des citoyens centrafricains.

Dans ce processus de consolidation de la paix en Centrafrique, les citoyens centrafricains de leur part ne ménagent pas de grands efforts pour favoriser ceux des partenaires internationaux. Les crises en répétitions ont renforcé la dépendance économique de la Centrafrique envers l'extérieur et, cela se traduit au niveau local par le fait que bon nombre de populations civiles vivent grâce aux œuvres caritatives. Beaucoup de jeunes centrafricains ne veulent pas se lancer dans des activités commerciales du secteur informel ou agricoles, facteur de relance économique et de lutter contre le chômage. On constate pour cela, l'ignorance des mécanismes de planification le confine dans la routine de la gestion du quotidien, sans le sens de prévision, ni capacité de réserve et d'initiative. Ils veulent toujours vivre de la providence. Les conditions de dépendance ont fini par créer un d'esprit marqué par l'assistanat.

Le dialogue et la concertation qui devaient être une constante dans les relations entre les centrafricains ont disparu du paysage sociale et politique, favorisant ainsi la méfiance et les confrontations de plus en plus violentes. Ainsi, les efforts fournis par le PNUD et d'autres partenaires internationaux sont très souvent ramenés à la case de départ suite à des contestations qui prennent parfois des allures d'un véritable conflit armé. Dans certains cas, il apparaît que certains centrafricains ne manifestent pas une adhésion sans relâche aux efforts des partenaires internationaux pour la reconstruction du pays. Prenez par exemple le cas des projets destinés à relever le défi des communautés. On constate que chacun se bouscule pour prendre sa part sans se soucier du sort des autres. On se demande alors s'ils portent un certain intérêt aux efforts consentis par les partenaires extérieurs.

En guise de conclusion, Il ressort que en dépit des efforts consentis par le PNUD et les autres partenaires, la situation globale de la RCA reste préoccupante. Si des progrès sont observés dans les domaines politiques et économiques, la situation sécuritaire, droit de l'homme et assistance humanitaire reste précaire. Pour cela, des défis majeurs restent à relever afin que la paix durable soit retrouvée en République centrafricaine en particulier et dans la sous région en général.

CHAPITRE II : LES DEFIS MAJEURS A RELEVER POUR UNE PAIX DURABLE

Au-delà des actions multiformes mises en œuvre par le PNUD ou par autres agences du Système des Nations Unies de puis le déclenchement de la crise, des défis majeurs restent à relever pour un retour à la paix effective et durable. Ainsi, ces défis couvrent tous les domaines de la reconstruction nationale comme par exemple la réconciliation nationale (I), et le redressement économique (II).

I- RECONCILIATION NATIONALE

Pour que le peuple centrafricain retrouve une paix durable, il est impérieux en effet, de réussir le dialogue politique inclusif encours de préparation et de rétablir la justice et la vérité sur ce qui s'est passé pendant la crise.

En effet, convaincu que le dialogue politique reste la voie unique pour parvenir à une solution négociée de la crise centrafricaine, qui risque de compromettre la paix dans la sous région, la communauté internationale s'est engagée à fournir tous les efforts qu'il faut pour la tenue et la réussite de ce dialogue. Pour réussir ce forum, le PNUD et la communauté internationale doivent consentir leurs efforts sur certains points. Ils doivent œuvrer en vue de promouvoir la concertation permanente entre le pouvoir, la classe politique et toutes les forces vives de la nation sur les véritables problèmes du pays. Il s'agit notamment de faire en sorte que la question d'amnistie sur certains acteurs de la vie politique centrafricains soient réglée une fois pour toute. Car, la participation de tous les centrafricains à ce forum leur permettra de s'en parler et faire disparaître tous les rancoeurs. Il revient alors à la communauté internationale d'user de tous les moyens pacifiques afin de convaincre les différents acteurs politiques centrafricains à surmonter toutes les difficultés qui se posent à eux pour réaliser ce dialogue. Il est aussi impérieux de rétablir un climat de confiance entre le gouvernement et les groupes rebelles, sans lequel les efforts consentis jusque là seront nuls.

Cependant, ces questions relevées s'imposent comme défis au PNUD et à l'ensemble de la communauté internationale impliqué dans la recherche d'une issue pacifique à cette crise, en passant par la tenue de ce forum. Car, si on ne parvient pas à régler ces questions, le risque est grand pour que le dialogue ne se tienne pas. Par conséquent, le conflit pourra reprendre à nouveau.

Ainsi, un autre défi à relever pour un retour à la paix durable se trouve au niveau de l'application des recommandations de ce dialogue national inclusif. Car, ce dernier est le résultat de l'échec de non application des recommandations du dialogue nationale du 9 septembre au 27 octobre 2003. En fait, il ne sert à rien de voter les lois sans les appliquer. Ce qu'il revient de même pour les recommandations. Car, sans leurs exécutions, on ne peut pas espérer de leurs résultats.

Le défis majeur qui s'impose ici, est de tout mettre en œuvre pour que le dialogue débouche sur des recommandations clairement exprimées, réalistes et réalisables. Il est important que les acteurs politiques centrafricains aient une volonté manifeste d'aller dans le fond qui minent la société centrafricaine, pour dégager ainsi des solutions concrètes et les voies et moyens pour appliquer les recommandations retenues. Pour cela, il est important que la communauté internationale aide les autorités centrafricaines pour mettre en place un comité de suivi et le donner les moyens adéquats pour faire appliquer les résolutions prises au cours des travaux. Car, le dialogue ne se limite pas au niveau des débats. Mais doit se poursuivre même après afin de suivre l'exécution des décisions prises.

Dans le même ordre d'idée, la justice et la vérité demeure un défis majeur qui mérite d'être relevé en vue d'aboutir à une réconciliation nationale. Comme ça se passe dans tous les autres pays post-crise, rendre justice aux victimes est un défis majeur pour la consolidation de la paix.

En fait, le processus de consolidation de la paix a pour ambition entre autres, de prévenir l'émergence, la récurrence ou la continuation de conflit armé, la violation des droits de l'homme à travers le pardon et surtout l'aveu publique de l'injustice. Il s'agit donc de mettre fin le cycle de la violence et de garantir en effet la primauté du droit. On peut dire que la persistance du conflit en Centrafrique est aussi liée à l'impunité. Depuis le début de la crise, la population centrafricaine a été victime de toutes sortes d'exactions aussi bien de la part des forces gouvernementales que des forces insurgées. Il est donc important que la communauté internationale donne un appui à l'Etat centrafricain pour poursuivre tous les auteurs des crimes graves et des violations des droits humains. La commission vérité et réconciliation aura un travail à faire pour faciliter la tâche aux institutions judiciaires afin de rompre définitivement avec l'impunité.

La démarche de l'Etat centrafricain mérite d'être encouragé. Cette démarche consiste à saisir la cour pénal internationale sur les atrocités commises sur la population centrafricaine entre 2002 et 2003. Mais il serait mieux d'aller au-delà de cette fourchette. C'est –à –dire avant et après cette date. Car la population centrafricaine a subi des exactions plus graves

notamment les incendies de villages entiers, des exactions sommaires, des viols et autres traitements inhumains et dégradants qui violent en effet le Droit International Humanitaire. Il est donc de revoir cette fourchette pour que la justice soit rendue sur tous les coupables.

Dans ce processus de consolidation de la paix, la confession des fautes est l'un des solutions de la justice, vérité et réconciliation. Cette confession va avec le pardon. Ce qui veut dire que les victimes doivent pardonner leurs bourreaux confessés. Il ne faut pas oublier que le pardon fait partie des enseignements de Jésus Christ pour les Chrétiens et du prophète Mahomet pour les Musulmans. Pardonner ne veut pas dire oublier. Parce que celui qui oublie, risque de revivre la même situation comme le dit un proverbe africain. Pardonner à celui qui se confesse contribue à une véritable réconciliation. En Afrique du Sud et en Sierra Leone, l'indulgence des victimes a favorisé le retour à une vie communautaire normale et apaisée. Pour que la société vive en paix, cette étape doit être franchie. Car si le pardon est accordé, les victimes et les coupables vivront ensemble. C'est en pardonnant qu'on est pardonné.

Cependant, même si les victimes parviennent à pardonner leurs bourreaux, il faut les indemniser. L'indemnisation des victimes facilite la réussite du processus de réconciliation nationale. A cet effet, les victimes doivent obtenir une réparation des dommages qu'elles ont subis pendant le conflit. Au cas contraire, les efforts fournis seront vains. Car les besoins de la justice conduit souvent à la reprise des armes. Pour cela, il revient aux acteurs de la réconciliation nationale et aux partenaires internationaux de la RCA de faire le nécessaire pour que chacun joue son rôle afin que la justice soit faite. En effet, si on jette un regard en arrière, depuis le début de la crise centrafricaine, la réparation des dommages n'a jamais fait l'objet d'une préoccupation gouvernementale. Même si on note l'évolution de l'action humanitaire des agences du système des Nations Unies, il faut prendre en compte que la situation des victimes du conflit centrafricain reste très préoccupante et nécessite la grande attention de la communauté internationale pour l'obtention d'une prise en charge. Et surtout que ces victimes vivent avec leurs bourreaux dans la même communauté. Le PNUD et autres agences du système des Nations Unies devraient plaider pour réunir les fonds à cet effet. Car beaucoup de familles sont détruites et ils gardent les séquelles de cette crise. Soit parce que la femme a été violée en présence de ses enfants et de son mari, soit c'est vice versa, soit parce qu'elle a perdu son mari et vice versa, soit il a perdu tous ses biens.

II- LES DEFIS SECURITAIRES ET ECONOMIQUES

Dans cette section, nous allons voir d'abord les défis sécuritaires (A), avant de traiter la situation du redressement économique (B)

A- Les défis sécuritaires

Le problème de sécurité est un défi majeur qui mérite d'être relevé afin qu'une paix durable revienne en centrafricaine. Cette dernière est victime de ses frontières poreuses et les conflits que connaissent ses voisins. C'est donc ce qui facilite le flux incontrôlé d'armes de guerres et des combattants sur son territoire. Le trafic illicite d'armes favorise en effet la création des milices composées majoritairement par des jeunes désœuvrés qui ne voient pas d'autres perspectives d'avenir que de se lancer dans des actes de violences pour subvenir à leurs besoins. C'est ainsi que le PNUD fidèle à sa mission d'accompagner la République centrafricaine dans ce processus de consolidation de la paix, a répondu avec un grand intérêt l'organisation d'un séminaire sur la Reforme du Secteur de la Sécurité (RSS) en centrafricaine. Cet acte constitue un défi majeur parce qu'actuellement, les forces armées centrafricaines ayant été affaibli tant sur le plan humain, que sur le plan des équipements et des infrastructures au cours de ces derniers années, ne peuvent protéger ni la population ni le territoire national. Des alliances personnalisés et ethniques existent dans les rangs de l'armée. La participation des forces armées gouvernementales dans les crises en répétition que le pays a connu y compris un usage excessif de la force et la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, est aggravée par l'incident récurrent d'impunité. Le manque des moyens humains et matériels, et le délabrement des institutions judiciaires rendent le secteur de la justice inefficace notamment dans les zones rurales. Les forces de police sont sensiblement mal équipées et faiblement déployées en dehors de la capitale. Le conflit a aggravé aussi la prolifération des armes légères et de petit calibres à l'intérieur du pays et dans la sous région. Ce défi vise donc à créer une armée nationale qui doit agir au service du peuple et de l'Etat, avec les éléments capables de fournir des prestations liées à leur fonction. Un nouveau programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants est inévitable pour voir qui est qui et qui fait quoi dans l'armée centrafricaine. Le PNUD, comme il l'a fait dans le passée, doit mobiliser les moyens pour déclencher cette opération. Car, cette opération est incontournable du retour à la sécurité. Si cette opération est bien

planifié, elle permettra non seulement de démilitariser le pays, mais aussi de limiter la circulation illicite des armes légères et de petit calibres dans la sous région. La Réinsertion permettra aux ex-combattants de prendre une autre vie dans la société pour qu'ils puissent aussi œuvrer pour un développement durable de la RCA.

Le droit de l'homme est un défi majeur qui mérite aussi d'être relevé. Pour cela, et au regard de la situation qui prévaut dans le nord du pays, le rétablissement de la sécurité et la circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national reste un point qui préoccupent les autorités centrafricaines et ses partenaires internationaux.

Le rapport de Human Rights Watch fait état des villages incendiés, des femmes violées et des individus exécutés en masse, et qu'il est en fait difficile d'évaluer avec exactitude la situation humanitaire²⁴. Ainsi, l'amélioration de la situation des droits de l'homme constitue un grand défis qu'il faut absolument relever pour une bonne marche de ce processus de consolidation de la paix. Car, les violations des droits de l'homme contribuent à entretenir la haine et les frustrations dans la population, et il faut noter que le respect des droits de l'homme constitue l'une des exigences pour l'intervention des bailleurs de fond et des partenaires au développement. Les investisseurs sont intéressés par les questions des droits de l'homme et celles de l'impunité parce qu'ils ont besoin d'un cadre d'affaire assaini. Selon les sources sus cités, la situation des droits de l'hommes en Centrafrique est plus préoccupante du fait de l'impunité. Car au-delà des exactions sommaires cités ci haut, dans les centres de détention, les personnes sont souvent torturées et parfois exécutées. Les partenaires internationaux de la RCA sont ainsi interpellés afin qu'ils puissent aider l'Etat centrafricain à relever ce défis de droits de l'homme.

B- LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE

Dans ce point qui concerne le redressement économique, nous allons voir d'une part comment le redressement économique peut passer par la bonne gouvernance (1), et d'autre part de la relance économique (2).

²⁴ Rapport de Human Rights Watch , « Etat d'anarchie », Bangui, septembre 2007. Rapport de la Federation Internationale des droits de l'homme, "Quelle justice pour les victimes des crimes de guerre ? », bangui 2003

1- La nécessité d'une bonne gouvernance

Le redressement économique est aussi un grand défi à relever dans le processus de consolidation de la paix dans la mesure où il y a une étroite relation entre conflit et pauvreté. Ce qui veut dire que la pauvreté est aussi une source de conflit. En effet, ce qui est déplorable pour certains Etats africains en général et la Centrafrique en particulier, c'est que cette pauvreté est la conséquence de l'absence de rigueur dans la gestion de la chose publique. A cet effet, la corruption, les détournements des fonds publics, l'ethnisation et la clanisation du pouvoir sans oublier la centralisation du pouvoir sont des véritables ennemis à la relance économique. Il faut donc veiller sur la bonne gestion et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles que dispose la République centrafricaine. Les déficits de la bonne gouvernance sont parmi les causes profondes de la crise en RCA. Il est vrai que la plu part des pays africains dotés des ressources naturelles sont inséparables de conflits. D'où le phénomène de « manne et malheur ».Manne parce que ces ressources c'est un don que le Seigneur a donné à l'Afrique. Malheur parce que c'est à cause de ces ressources (cette manne) que ces pays africains sont convoités et sont toujours en conflit. Mais, sans se focaliser sur cette hypothèse, la mauvaise gestion de ces ressources est parmi les causes principales des conflits en Afrique. Pour cela, il est important d'inverser les tendances. Le PNUD et l'ensemble de la communauté internationale doivent aider la République centrafricaine pour que les ressources naturelles soient désormais un vecteur de paix et facteur de développement, comme cela se passe dans d'autres pays. Le cas de la Venezuela peut servir d'exemple. La lutte contre la corruption et les détournements des fonds publics doivent être les grandes priorités du gouvernement centrafricain et du PNUD.

2- La relance économique.

La relance économique de la Centrafrique nécessite la combinaison des efforts. C'est-à-dire ceux de l'ensemble de la communauté internationale et de l'Etat centrafricain pour dynamiser les infrastructures économiques. Le défi de la relance économique réside aussi dans le renforcement de l'économie communautaire et nationale afin de favoriser l'intégration des ex-combattants et des milliers réfugiés retournés dans leur pays. Il faut donc stimuler la croissance et réduire la pauvreté à travers la redynamisation du secteur des activités

commerciales, de transport, communication, énergie, la production vivrière et l'exploitation forestière. Un meilleur encadrement des jeunes pourrait aussi renforcer les capacités de réduction de la pauvreté. Ce qui demande à cet effet des investissements considérables dans l'éducation et des soins médicaux. Le PNUD et d'autres partenaires extérieurs de la RCA doivent mobiliser un soutien politique et surtout financier pour que ce défi soit relevé. Le PNUD doit continuer dans ses axes d'intervention en RCA surtout dans la lutte contre la corruption, création d'emplois, et de bien ficeler le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ceci permettra au gouvernement centrafricain de franchir une étape décisive dans le processus de consolidation de la paix.

Nous pouvons donc dire que les réformes profondes au sein de l'Etat, une volonté manifeste des dirigeants et du peuple sans oublier une grande mobilisation de la communauté internationale, seront les bras séculiers pour la réussite de tous ces défis en vue de parvenir à une paix durable en République centrafricaine.

CONCLUSION GENERALE

La situation actuelle de la République Centrafricaine préoccupe toute la communauté internationale. Le gouvernement centrafricain est l'artisan voire même le pilote du développement. A cet égard, il doit prendre les mesures courageuses mais nécessaires pour conduire le pays sur la voie du progrès.

Les parties prenantes locales, du secteur privé, de la société civile, les collectivités et les individus sont interpellés et conviés à abandonner l'assistanat pour jouer efficacement leur rôle dans un cadre de partenariat dynamique bénéfique à tous.

Cette interpellation se justifie parce qu'il est inconcevable qu'un pays doté d'un important potentiel en termes de ressources naturelles, soit aussi pauvre et ne fondant son espoir que sur la contribution additionnelle provenant de l'extérieur. Il est important que toutes les parties prenantes nationales s'engagent à transformer les défis du pays en opportunités.

Le PNUD, un partenaire de la République Centrafricaine s'engage pour que ce rêve se transforme en réalité. Ainsi, dans son programme de consolidation de la paix, le PNUD se range aux côtés de la République Centrafricaine pour enrayer les causes profondes de ce conflit cyclique.

Dans le cadre de notre travail, il a été question de jeter un regard sur la méthode d'intervention du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en République centrafricaine. En fait, il était question d'évaluer l'impact réel de l'implication du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en RCA, et d'essayer de donner quelques explications aux résultats obtenus. Nous avons ainsi passé en revue toutes les activités menées par le PNUD notamment à travers les projets gérés par l'Unité Gouvernance et prévention des crises, et les multiples soutiens et plaidoyers du PNUD en faveur du gouvernement centrafricain.

Au vue de notre analyse, nous avons constaté qu'en dépit de l'amélioration de la situation politique et économique, les actions du PNUD présente un impact limité, pour trouver une solution à cette crise de manière générale. Car, nous avons constaté que la situation sécuritaire, économique et sociale reste précaire. Ceci est dû sur le plan interne par le manque de volonté et d'engagement politique des dirigeants, et la responsabilité des citoyens qui joue aussi un grand rôle. Sur le plan externe, la difficulté se trouve au niveau de la

méthode d'intervention et des moyens d'action de la communauté internationale dans son ensemble.

Nous constatons également que les défis majeurs sur le plan sécuritaire, politique et économique sont toujours constants. Ils nécessitent par conséquent d'importantes réformes institutionnelles au sein de l'Etat centrafricain, une volonté politique manifeste et une forte mobilisation de la communauté internationale. Face à cette situation, quelques recommandations sont formulées :

1- Avancer un processus de dialogue national inclusif afin d'instaurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire nationale pour permettre la circulation des personnes et des biens ;

2- Mettre une base militaire au niveau de toutes les sous préfectures afin de lutter contre les coupeurs de route ;

3- Créer une structure au niveau préfectoral chargé d'identifier les besoins des communautés locales afin de prévenir les conflits ;

4- Promouvoir la culture de la paix à travers la sensibilisation dans toutes les sous préfectures avec l'appui des ONG qui ont des compétences en la matière ;

5- Mettre à la disposition de chaque site les moyens nécessaires pour la réalisation des microprojets qui seront retenus ;

6- Mettre à profit l'aide internationale afin de modifier l'image négative que les années de crise ont donnée à la RCA, en s'engageant résolument au travail, que ce soit dans le domaine agricole que commercial.

7- Faire un désarmement dans les pays voisins de la RCA qui n'ont pas connu jusque là de conflits armés. Car, suite aux armes légères et de petits calibres vendues et qui sont détenues par les populations civiles pourront un jour devenir une source d'insécurité pour ces pays.

8- Il est également souhaitable que l'Unité Gouvernance et prévention des crises ait une cellule d'information et une base des données, pour assurer la collecte d'information, sa gestion et diffusion. Ce qui permettrait donc de conduire des études et des analyses des

besoins en vue de dégager les opportunités socio économiques et une identification des besoins pour la formulation des besoins spécifiques ;

9- La République Centrafricaine étant aussi profondément affectée par l'instabilité et les crises récurrentes dans les pays frontaliers (Tchad, Soudan, Congo Démocratique), la pratique doit s'inscrire dans une perspective sous régionale. Il est donc important d'appuyer les instances sous régionales dans la mise en œuvre des mécanismes de prévention des crises existant à ce jour dans les textes (COPAX, MARAC)²⁵ ;

10- Ainsi, l'effectivité des mécanismes d'alerte, le déploiement d'une observation permanente des pratiques démocratiques et des droits de l'homme apparaissent comme des pistes essentielles de prévention des crises politiques ou de tensions sociales préjudiciables à la stabilité des Etats et à la paix sans lesquelles aucune entreprise de développement ne peut réussir ;

11- Il est important de veiller en particulier à la professionnalisation des organes de gestion des élections, au partage et à la décentralisation du pouvoir, à la consécration d'un véritable statut de l'opposition, au financement public des partis politiques appelés non seulement à contribuer à l'expression du suffrage mais aussi à œuvrer à l'éducation de leurs militants et à l'encadrement de leurs élus ;

12- Il est indispensable d'avoir une pièce maîtresse qui détermine la possibilité d'agir au vu de l'analyse des données évaluées dans des situations à fort potentiel conflictuel. Les conditions d'une alerte réussie résident dans la capacité à ressembler une information fiable, recoupée et validée par des sources différenciées ; à repérer les nœuds conflictuels et les facteurs d'instabilités sur lesquels des initiatives rapides doivent être engagées pour empêcher le conflit d'éclater ou de s'amplifier ; à mobiliser les différentes parties concernées, acteurs politiques, société civile, medias, organisations syndicales, ligues de défense des droits de l'homme et instances régionales et internationales, afin d'arrêter la dégradation de la situation ;

²⁵ COPAX: Conseil de paix et de Sécurité d'Afrique Centrale. MARAC : Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale

BIBLIOGRAPHIE

I- OUVRAGES

- Samir A., *La faillite du développement en Afrique et dans le tiers monde : une analyse politique*, l'harmattan, 1989
- Ango Ela P., *La prévention des conflits en Afrique centrale, prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001
- Aron R., *Paix et Guerre entre les Nations*, Paris, Calman-levy, 1984
- Azam J.P., et Mourrisson C. *conflits et croissance en Afrique, vol.1, le sahel*, OCDE, 1999
- Berman E., *La République Centrafricaine : Une étude de cas sur les armes légères et les conflits*, Coprint, Genève, Suisse, 2006.
- Eboussi Boulaga F., *Les conférences nationales souveraines : une affaire à suivre en Afrique Noire*, Paris, Karthala, 1993
- Gita W.. and Nuru,Z., *governance for the future, democracy and development in the least developed countries*, editor jeff hoover, 2006
- Gomina-Pampali L., *La Centrafrique face à lui-même : diagnostic de la décennie de démocratisation (1986-1996) et repère pour l'avenir*, Yaoundé, PUCAC, 2001
- Grandvoignet H., Schmeider H., *La gestion des conflits en Afrique. Un défi permanent*, Paris, OCDE, 1998
- Hannyer J., *Guerre civile, économies de la violence, dimension de la civilité*, Paris, Karthala, 1999
- KALK P., *Histoire de la République centrafricaine*, Paris, L' Harmattan, 1992
- Mbaya Kankwenda, *The dynamics of conflicts and development crises in central Africa and the great lakes region*, copyright publishing, 2005
- Mwayila Tshiyembe, *L'Etat post colonial : facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence africaine, 1990
- Ngoule T., *La démocratie est une solution pour nous sortir du sous-développement*, Paris, francophonie magazine, 1990
- Ngoule T., *L'avenir du Centrafrique*, Paris, francophonie magazine, 1991
- Secrétaire Générale des Nations Unies, *Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique*, Nations Unies, New York, 1998

II- ARTICLE ET REVUES

- Ateba I., « *La pauvreté comme mécanisme amplificateur des tensions sociale* », in ANGO ELA Paul, *La prévention des conflits en Afrique centrale, prospective pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001
- Bangoula D., « *Etats et sécurité en Afrique* », in *Politique africaine* (no 61), Paris, Karthala, mars, 1996
- Bonnmaison E., « *Dossier sécurité et conflits, in revue africaine contemporaine* », Trimestriel, no 200, octobre-décembre, 2001
- SURUNGA C.S., « *La vérité sur de la RCA : devoir de mémoire* » www.google.fr

III- AUTRES DOCUMENTS

- Actes du Dialogue National, Assemblée Nationale, Bangui, République Centrafricaine, 2003
- Banque mondiale, *La parole est aux pauvres*, Oxford University Press, 2000
- Bureau du PNUD, *Bilan de la pratique Prévention des crises et Relèvement 2004-2005 et Plan de travail 2006*, version 1, document interne, Unité post-conflit, février, 2006, Bangui, République centrafricaine
- CNDDR, (Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) 2005, *Rapport de synthèse de l'atelier sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en République Centrafricaine*, Bangui, CNDDR, décembre, 2005
- Leaba Osar, *la crise centrafricaine de l'été 2001*, *Politique africaine*, no 84, décembre, 2004
- Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale, *DSRP 2008-2009*
- OCDE, *Prévenir les conflits violents : quel moyens d'actions ?* Edition OCDE, 2001
- PNUD, *PRAC'INFO*, Bimensuel d'information, édition spéciale, décembre 2004
- Programme des Nations Unies pour le Développement, *PRAC'INFO*, Bimensuel d'information, *Le PRAC en chiffres*, 30 septembre, 2005
- Programme des Nations Unies pour le Développement, *PRAC'INFO*, Bimensuel d'information, novembre- décembre 2005
- Programme des Nations Unies pour le Développement, *PRAC'INFO*, Bimensuel d'information, *Le PRAC en chiffres*, 31 mars 2006
- Programme des Nations Unies pour le Développement, *Nations Unies en RCA*, 40^{ème} anniversaire de l'organisation des Nations Unies 1945-1985

- Programme des nations unies pour le développement, le PNUD aujourd'hui, Février, 1999
- Programme des Nations unies pour le développement, Pour une stratégie de croissance pro-pauvre et au service du développement humain. Contraintes et défis pour la RCA. Sous la direction de Gilbert Aho, édition communication, 2006
- Rapport du Secrétaire Generali des Nations Unies sur la situation en République Centrafricaine et sur les activités du bureau des nations unies pour la consolidation de la paix en République Centrafricaine. S / 2001 / de Janvier. 2001. « [Http//daccessords.un.org/doc/UNDOC/GEN/no 1/41/PDF/no120841.pdf.open](http://daccessords.un.org/doc/UNDOC/GEN/no141/PDF/no120841.pdf.open) element.
- Rapport de risis Group No 136 "*Anatomie d'un Etat fantome*", 13 decembre 2007
- Rapport Human Rigths Watch « Etat d'anarchie », octobre 2007
- Rapport de la Federation Internationale des Droits de l'Homme, « Quelle justice pour les victimes des crimes de guerre », 2003

IV- SITES WEB

WWW.Google.Fr

WWW.undp.org

WWW.bznque-france.fr

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
Dédicace.....	iii
Remerciements.....	iv
Sigles et abréviations.....	vi
Listes des annexes.....	vii
Résumé exécutif.....	viii
Executive summary.....	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE PRELIMINAIRE : APPERÇU HISTORIQUE DES CRISES	
SOCIO-POLITICO-MILITAIRES DE LA RCA.....	4
PREMIERE PARTIE : LES CONTRIBUTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LE	
PNUD DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN	
PERIODE POST-CONFLIT EN RCA.....	10
CHAPITRE PREMIER : LE DEROULEMENT ET LA DESCRIPTION DU LIEU DU	
STAGE.....	11
I – Présentation succincte du stage.....	11
A- Le déroulement du stage.....	11
B- Les difficultés rencontrées.....	12
II- La description du lieu du stage.....	13
A- Les bases juridiques de la coopération PNUD-RCA.....	14
B- L’Unité Gouvernance et prévention des crises.....	15
CHAPITRE DEUXIEME : LE PNUD ET LE PROCESSUS	
DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN	
PERIODE POST-CONFLIT.....	19
I- Les actions du Gouvernement centrafricain dans le processus de consolidation de la paix en	
période post-conflit.....	19
A- Dans le domaine sécuritaire et droits de l’homme.....	19
B- Dans le domaine politico judiciaire et la promotion de l’égalité et de l’équité de genre.....	22
II- L’intervention du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en période	
post-conflit.....	26
A- Dans le domaine sécuritaire.....	26

B- Dans le domaine politico judiciaire, droits de l’homme et la promotion des principes d’égalité et de l’équité	38
--	----

**DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE L’IMPACT DE L’IMPLICATION
DU PNUD DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION
DE LA PAIX ET LES DEFIS MAJEURS A RELEVER
EN CENTRAFRIQUE.....46**

**CHAPITRE PREMIER : ANALYSE DE L’IMPLICATION DU PNUD
DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION
DE LA PAIX EN CENTRAFRIQUE47**

I – L’impact des stratégies et actions du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Centrafrique	47
A- La situation politique.....	47
B- Le processus de redressement économique	48
II – L’impact des stratégies au niveau sécuritaire et des Droits de l’Homme	50
A- La situation politique.....	50
B- Dans le domaine des droits de l’homme	52
III – Hypothèses et explication des résultats obtenus.....	54
A- Les justifications exogènes	54
B- Les justifications endogènes	57

**CHAPITRE DEUXIEME : LES DEFIS MAJEURS A RELEVER POUR
UNE PAIX DURABLE EN CENTRAFRIQUE.....59**

I – La réconciliation nationale	59
II – Les défis sécuritaires et économiques	62
A- Les défis sécuritaires	62
B- Le redressement économique.....	63

CONCLUSION GENERALE66

BIBLIOGRAPHIE69

TABLE DES MATIERES.....72